

ANNEXE COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2020



BOUYGUES

Donnons vie au progrès

Annexe aux comptes consolidés

Sommaire des notes annexes

(chiffres exprimés en millions d'euros sauf mention contraire)

Note 1	Faits significatifs de l'exercice	2	Note 15	Impôt	45
Note 2	Principes et méthodes comptables du Groupe	5	Note 16	Résultat net part du Groupe des activités poursuivies et résultat dilué par action	46
Note 3	Actif non courant	16	Note 17	Information sectorielle	47
Note 4	Actif courant	27	Note 18	Instruments financiers	51
Note 5	Informations sur les capitaux propres consolidés	31	Note 19	Engagements hors bilan	52
Note 6	Provisions non courantes et courantes	33	Note 20	Engagements envers le personnel et participation au capital	55
Note 7	Actifs et passifs d'impôt différé	35	Note 21	Informations sur les parties liées et les avantages des organes d'administration et de direction	58
Note 8	Dettes financières non courantes et courantes	37	Note 22	Informations complémentaires sur l'état consolidé des flux de trésorerie et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	59
Note 9	Principaux éléments de variation de l'endettement financier net	39	Note 23	Honoraires des commissaires aux comptes	60
Note 10	Obligations locatives non courantes et courantes	40	Note 24	Liste des principales sociétés du périmètre au 31 décembre 2020	61
Note 11	Passif courant	41			
Note 12	Chiffre d'affaires	42			
Note 13	Résultat opérationnel	43			
Note 14	Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	44			

Note 1 Faits significatifs de l'exercice

1.1 Périmètre au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation de Bouygues SA comprend 1 249 entités contre 1 230 à fin 2019.

Au 31 décembre	2020	2019
Sociétés contrôlées	830	811
Activités conjointes	178	194
Coentreprises et entités associées	241	225
	1 249	1 230

1.2 Faits significatifs

1.2.1 Faits significatifs de l'exercice 2020

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2020 sont présentées ci-après :

- Le 20 janvier 2020, Bouygues Construction a étendu sa procédure d'arbitrage à l'encontre d'Alpiq (note 1.2.2 de l'annexe) en augmentant le montant initialement réclamé. Celui-ci est passé de 205 millions de francs suisses à 319 millions de francs suisses (295 millions d'euros au cours du 31 décembre 2020) plus les intérêts. Le 22 décembre 2020, les deux parties ont conclu un accord amiable qui met fin à la procédure d'arbitrage en cours dans le cadre duquel Alpiq rembourse 54,5 millions de francs suisses qui se répartissent à hauteur de 51,5 millions de francs suisses (47 millions d'euros) pour Bouygues Construction et 3 millions de francs suisses (2 millions d'euros) pour Colas. Cet ajustement étant intervenu au-delà de douze mois après l'acquisition d'Alpiq Engineering Services, il engendre un profit comptabilisé au quatrième trimestre 2020 en "Autres produits opérationnels", net des frais de litiges.
- Le 30 janvier 2020, Bouygues Construction a été victime d'une attaque informatique de type *ransomware* causée par un logiciel malveillant. Dans un premier temps et par mesure de précaution, Bouygues Construction a arrêté son système d'information pour éviter toute propagation et des mesures spécifiques ont été prises pour assurer la continuité des activités, tant en France qu'à l'international. Les mesures nécessaires ont été immédiatement prises pour assurer la continuité de l'activité et reconstruire le système d'information. Aucun chantier n'a été arrêté. La mobilisation exceptionnelle de toute l'entreprise et d'experts internes et externes au groupe Bouygues a permis à Bouygues Construction de tenir ses engagements. À ce jour, tous les services et applications ont été restaurés. Les polices d'assurance ad hoc ont été activées et la plainte déposée auprès des autorités compétentes n'a pas pour l'instant abouti.
- Le 17 février 2020, Alstom a annoncé la signature d'un protocole d'accord avec Bombardier Inc. et la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'acquisition de Bombardier Transport. Le prix pour l'acquisition de 100 % des actions de Bombardier Transport sera payé pour partie en numéraire et pour partie en actions nouvellement émises par Alstom. La réalisation de l'opération a eu lieu le 29 janvier 2021 (note 1.3 de l'annexe).

Le 3 novembre 2020, Bouygues a cédé 11 millions d'actions Alstom (représentant 4,8 % du capital social) pour un produit de cession net de

frais de 450 millions d'euros. Une plus-value de 87 millions d'euros a été comptabilisée au titre de cette vente au quatrième trimestre 2020.

Le 16 novembre 2020, dans le cadre de son projet d'acquisition de Bombardier Transport, Alstom a annoncé une augmentation de capital pour un montant d'environ 2 milliards d'euros. Le 17 novembre 2020, Bouygues a cédé 16,45 millions de droits préférentiels de souscription Alstom (les «DPS») au prix de 2,95 euros par DPS (soit un montant total d'environ 49 millions d'euros) dans le cadre d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres (le «Placement»). Bouygues a alors procédé au reclassement des DPS dans une proportion lui permettant de financer l'exercice du solde de ses DPS Alstom et ainsi de participer à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'Alstom dans le cadre d'une opération blanche. Cette opération confirme le soutien de Bouygues à la stratégie d'Alstom et au projet d'acquisition de Bombardier Transport, sans engager de capitaux supplémentaires. Le règlement-livraison du Placement a eu lieu le 19 novembre 2020. Bouygues a constaté un profit de dilution de 31 millions d'euros au quatrième trimestre 2020. À l'issue de cette opération, Bouygues s'est engagé à conserver ses titres Alstom pendant une période de 90 jours se terminant le 7 mars 2021. Au 31 décembre 2020, la participation de Bouygues s'élève à 7,99 % du capital social d'Alstom.

Cette participation résiduelle reste comptabilisée en titres mis en équivalence, l'influence notable étant caractérisée par la présence de Bouygues SA et d'Olivier Bouygues au conseil d'administration d'Alstom.

- Le 26 février 2020, Bouygues Telecom et Cellnex ont conclu un accord stratégique pour la création d'une société chargée du déploiement et de la commercialisation d'une infrastructure nationale de fibres optiques (FTTA et FTTO) et de la gestion de son exploitation. L'opération effective a eu lieu le 29 mai 2020. Bouygues Telecom a signé avec la société contrôlée par Cellnex un contrat de service à long terme. Le projet, d'une valeur d'environ 1 milliard d'euros sur 7 ans (horizon 2027), permettra à Bouygues Telecom de relier en fibre ses équipements réseau (antennes Mobile et NRO) afin de répondre à la croissance des usages data sur les réseaux et accroître son empreinte sur les marchés Entreprises et Wholesale Fixe. À fin décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 15 millions d'euros et détient 49 % de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat des titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juin 2040, puis tous les 5 ans jusqu'en 2050, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.
- Le 19 mars 2020, Bouygues Telecom et Phoenix Tower International (société américaine au portefeuille de Blackstone spécialisée dans la construction d'infrastructures mobiles) ont mis en œuvre un accord pour la création d'une société destinée à déployer jusqu'à environ 4 000 nouveaux sites Mobile sur 12 ans à travers la France en dehors des Zones Très Denses. Cette société, contrôlée par Phoenix Tower International, sera propriétaire des sites et gèrera leur exploitation. Certains sites seront déployés dans le cadre des obligations réglementaires du "New Deal Mobile" de Bouygues Telecom, portant sur l'amélioration ciblée de la couverture du réseau de radiotéléphonie Mobile et l'accélération du déploiement du réseau Mobile le long des axes de transport. Grâce à sa taille et sa couverture attractives, la société se positionne comme un opérateur d'infrastructures à fort potentiel sur le marché français. À fin

décembre 2020, Bouygues Telecom a réalisé un investissement de 3 millions d'euros et détient 40 % de la société sur laquelle elle exerce une influence notable. Elle dispose d'une option d'achat de titres restants exerçable entre le 15 janvier et le 15 juillet 2034, puis tous les 5 ans jusqu'en 2049, qui lui permettrait ainsi de prendre le contrôle de la société.

- Le 7 avril 2020, Bouygues a émis un emprunt obligataire de 1 milliard d'euros à échéance 24 juillet 2028. Le coupon de cet emprunt est de 1,125 %. Celui de 1 milliard d'euros émis le 22 juillet 2015 a été remboursé à son échéance le 22 juillet 2020.
- Le 23 avril 2020, Bouygues Telecom et Vauban Infrastructures Partners (Groupe BPCE) ont annoncé la signature d'un accord stratégique destiné à accélérer le déploiement des lignes FTTH dans les zones moyennement denses faisant l'objet d'un investissement privé et déployées par Orange (zone AMII et AMEL, soit environ 13 millions de prises). L'opération effective a eu lieu le 29 juin 2020. Bouygues Telecom a créé une société dédiée, la Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre (SDAIF), et avait lancé, à la fin de l'année 2019, un appel d'offres à l'issue duquel Vauban Infrastructure Partners, agissant pour le compte de ses fonds, a été retenu comme actionnaire majoritaire de ladite société. Cette société sur laquelle Bouygues Telecom exerce une influence notable a notamment pour objet d'acquies des droits d'accès de long terme auprès d'Orange, contribuant de cette manière au co-financement de la fibre optique aux côtés des principaux opérateurs français. Plus d'un milliard d'euros seront ainsi apportés dans les quatre prochaines années.

Lors de la création de la SDAIF, Vauban Infrastructure Partners et Bouygues Telecom se sont engagés à souscrire au capital de la société. Bouygues Telecom a également apporté un contrat de services avec un engagement de se fournir pendant trente ans uniquement auprès de la SDAIF pour les prises FTTH en zones moyennement denses à un tarif fixé à l'avance et un contrat d'approvisionnement permettant à la SDAIF d'acheter auprès d'Orange des prises FTTH. La SDAIF a également la faculté de proposer les mêmes services d'accès à des opérateurs tiers. Cette opération valorise au 29 juin 2020 la quote-part de 49 % détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF à 295 millions d'euros dont 272 millions au titre des deux contrats apportés qui seront reconnus en résultat opérationnel courant sur la durée du contrat et 23 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital qui sera réalisée par Bouygues Telecom. Au 31 décembre 2020, la quote-part détenue par Bouygues Telecom dans la SDAIF est valorisée à 286 millions d'euros.

Bouygues Telecom dispose d'une option pour racheter tout ou partie des titres de la société chaque année entre le 15 mars et le 15 juin de 2024 à 2027, puis tous les 5 ans de 2030 à 2050.

Bouygues Telecom a également cédé à la SDAIF ses droits d'accès déjà acquis auprès d'Orange enregistrant ainsi au second trimestre 2020 un produit de cession de 185 millions d'euros et une plus-value de cession en résultat opérationnel courant de 17 millions d'euros pour la part de 51 % non détenue par Bouygues Telecom.

- Le 17 juin 2020, la cour d'appel de Paris a condamné Orange à payer 250 millions d'euros de dommages et intérêts à Digicel, société à laquelle Bouygues Telecom avait vendu ses activités antillaises en 2006. L'accord de rachat par Digicel des activités antillaises de Bouygues Telecom prévoyait une rétrocession à Bouygues Telecom d'une partie de la condamnation financière perçue par Digicel.

Le 9 décembre 2020, un montant de 90 millions d'euros a été perçu en contrepartie de la mise en place d'une garantie à première demande sécurisant le remboursement par Bouygues Telecom de tout ou partie de la somme en cas de décision contraire de la cour de cassation. À ce stade

du dossier, aucun profit n'a été enregistré dans les résultats de l'exercice 2020 et le montant perçu a été comptabilisé au bilan en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" en contrepartie des "Autres passifs courants". Dans l'état des flux de trésorerie, il a été classé en flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements dans les "Prix de cession des titres consolidés".

- Le 25 juin 2020, Bouygues Telecom et Euro-Information (filiale du groupe Crédit Mutuel) ont signé un protocole d'exclusivité en vue d'acquies 100 % du capital de sa filiale Euro-Information Telecom (EIT), 1^{er} opérateur alternatif du marché, et de conclure un partenariat de distribution exclusif associant le Crédit Mutuel, le CIC et Bouygues Telecom. EIT compte plus de 2 millions de clients et a réalisé un chiffre d'affaires de 518 millions d'euros en 2019. L'opération effective a eu lieu le 31 décembre 2020, après obtention de l'accord de l'Autorité de la concurrence. Le prix d'acquisition comprend une part fixe de 596 millions d'euros payée au closing et une part complémentaire comprise entre 140 et 325 millions d'euros, conditionnée à l'atteinte de critères de performance économique et payable sur plusieurs années. L'acquisition a été financée pour partie par augmentation de capital souscrite par les actionnaires de Bouygues Telecom. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un *goodwill* provisoire a été comptabilisé pour 756 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net est de 827 millions d'euros, sur la base d'une estimation de compléments de prix intégrée en dettes financières (note 9.2 de l'annexe).
- Le 4 septembre 2020, l'assemblée générale a voté un dividende de 1,70 euro par action au titre de l'exercice 2019, soit 646 millions d'euros qui ont été versés au troisième trimestre 2020. En effet, la situation financière particulièrement solide et le niveau élevé de trésorerie disponible du Groupe ont permis d'assurer cette distribution tout en conservant un niveau suffisant de liquidités pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, développer les activités existantes de Bouygues, et maintenir un faible niveau d'endettement.
- Entre le 29 septembre et le 1^{er} octobre 2020, l'Arcep a mené l'enquête pour l'attribution des fréquences 3,5 GHz dans la « bande cœur » de la 5G (3,4 -3,8 GHz). À l'issue de celle-ci, Bouygues Telecom a obtenu un total de 70 MHz pour un montant de 602 millions d'euros hors frais de libération (un bloc de 50 MHz pour 350 millions d'euros, complété de 2 blocs de 10 MHz pour 126 millions d'euros chacun). Les paiements seront étalés sur 15 ans pour le premier bloc et sur 4 ans pour les deux autres, 87 millions d'euros ayant été versés fin 2020. Les frais de libération de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 millions d'euros et n'ont pas été décaissés au 31 décembre 2020.

- Conséquences de la pandémie de Covid-19

Impacts sur les activités du Groupe

La pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement en France et dans d'autres pays où il est présent ont entraîné une forte diminution de l'activité des métiers du Groupe en 2020. Cette diminution est concentrée sur le premier semestre de l'année 2020, l'activité et les résultats du second semestre 2020 ayant connu un fort redressement.

Les activités de construction ont été impactées en France par le quasi-arrêt des chantiers dès la deuxième quinzaine du mois de mars 2020 en lien avec le confinement, puis par le redémarrage progressif de l'activité à partir du 15 avril et le report du second tour des élections municipales à la fin du mois de juin. Dans une moindre mesure, le ralentissement voire l'arrêt des activités dans un certain nombre d'autres pays (notamment Italie, Royaume-Uni, Canada, Suisse Romande, Singapour et Philippines) a pu être observé. À mi-juillet 2020, la quasi-totalité des sites ont rouvert en France et l'activité est revenue proche de la normale dans de

nombreux autres pays. Mi-août, l'activité a également repris progressivement à Singapour. En France, il est à noter un fort rattrapage d'activité au cours du second semestre, favorisé par la signature d'un accord Groupe, ayant permis de recourir à plus d'heures et de journées de travail.

TF1 a été impacté par le report ou l'annulation massive des campagnes publicitaires à partir du mois de mars, et plus fortement sur le deuxième trimestre, et par l'arrêt des tournages des activités de production pendant le confinement. Les tournages ont repris progressivement dès mi-mai. Parallèlement, les événements culturels programmés, tels que les sorties de films en salles, les spectacles et les événements musicaux, sont considérablement impactées ou restent à l'arrêt jusqu'à la fin de l'année. Toutefois les résultats de l'année 2020 montrent que le groupe TF1 a su adapter sa grille de programmation et la gestion de ses coûts de programmes à ce contexte. Enfin, Bouygues Telecom a été plus faiblement affecté par la Covid-19 (malgré la fermeture des boutiques pendant le confinement et la baisse du chiffre d'affaires *roaming* en raison de la chute des voyages intercontinentaux et de la fermeture de certaines frontières).

Tout en gardant comme priorité la santé et la sécurité des salariés, sous-traitants et clients, tous les métiers de Bouygues ont redémarré progressivement leurs activités dès que cela a été possible et ont mis en place les actions nécessaires afin de limiter les impacts de la crise sur leur rentabilité (négociations avec les clients pour un partage des surcoûts Covid-19 et mesures d'économies dans les métiers).

Par ailleurs, face à cette crise sanitaire et au regard des incertitudes économiques qu'elle engendre, Bouygues a entendu démontrer sa responsabilité et sa solidarité face aux efforts importants qui sont demandés aux parties prenantes du Groupe, en particulier ses collaborateurs. Le Groupe a décidé de ne pas reporter le paiement des acomptes d'impôts sur les sociétés ni les cotisations aux organismes sociaux.

Estimation des impacts de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur l'année 2020

La pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel courant a été affecté par la perte de marge opérationnelle courante des métiers en lien avec cette baisse de chiffre d'affaires et avec les coûts inévitables dans les trois activités et cela malgré les mesures de flexibilité mises en place. Ces coûts concernent principalement des coûts fixes de personnel (collaborateurs en activité partielle ou non occupés, nets le cas échéant d'indemnisations par l'Etat), des locaux ou matériels non utilisés, des mesures prises par le Groupe pour assurer la sécurité des collaborateurs sur site face aux risques sanitaires.

Compte tenu de la reprise des activités, il n'est plus possible d'isoler au second semestre la part qui serait imputable à la Covid-19 dans la variation de la performance par rapport à l'an dernier. Pour rappel, la variation du chiffre d'affaires du premier semestre 2020 par rapport à celui de 2019 a été défavorablement impactée par la Covid-19 pour environ 2,8 milliards d'euros. La variation du résultat opérationnel courant du premier semestre 2020 par rapport à celui de 2019 a été défavorablement impactée par la Covid-19 pour environ 0,65 milliard d'euros.

1.2.2 Rappel des faits significatifs de l'exercice 2019

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2019 sont présentées ci-après :

- Le 18 janvier 2019, Bouygues Telecom a finalisé l'acquisition de 43,6 % du capital de Keyyo au prix de 34 euros par action, soit un investissement de 29 millions d'euros. À l'issue de deux offres publiques d'achat volontaires au même prix unitaire sur l'ensemble du capital restant, Bouygues Telecom détient désormais 100 % du capital (y compris autocontrôle) pour un investissement financier de 61 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un *goodwill* provisoire avait été comptabilisé pour 51 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 61 millions d'euros. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le *goodwill* provisoire est devenu définitif et s'élève à 36 millions d'euros au 31 décembre 2019.
- Le 6 février 2019, la Commission européenne a rejeté le rapprochement entre Alstom et Siemens, qui ont décidé de ne pas contester cette décision. Le projet de fusion est ainsi abandonné.
- Le 12 février 2019, Bouygues Construction a introduit une procédure d'arbitrage contre Alpiq qui fait suite aux divergences de vue sur le montant d'ajustement final du prix d'achat payé établi dans le cadre de la vente des activités de services et d'ingénierie conclue en 2018. À ce titre, Bouygues Construction réclame un montant de 205,1 millions de francs suisses, soit 189 millions d'euros, tandis qu'Alpiq réclame un paiement de 12,9 millions de francs suisses, soit 12 millions d'euros.
- Le 14 février 2019, Colas a annoncé avoir signé un accord pour la cession de Smac à une filiale d'OpenGate Capital. L'opération effective a eu lieu le 20 mai 2019, après levée de l'ensemble des conditions suspensives et notamment obtention de l'accord des autorités de concurrence. Cette cession réduit le chiffre d'affaires d'environ 600 millions d'euros en base annuelle et n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat opérationnel de l'exercice 2019.
- Le 21 février 2019, Bouygues Telecom et Dzeta Partners ont annoncé avoir signé un accord relatif à l'acquisition par Bouygues Telecom de 100 % du capital et des droits de vote de Nerim. La réalisation de cette opération est intervenue le 13 mars 2019, au prix de 55 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un *goodwill* provisoire a été comptabilisé pour 45 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 54 millions d'euros. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le *goodwill* provisoire est devenu définitif et s'élève à 39 millions d'euros au 31 décembre 2020.
- Le 28 février 2019, Newen a annoncé l'acquisition de 60 % du capital de De Mensen, au prix de 19 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, dans l'attente de l'allocation du prix, un *goodwill* provisoire a été comptabilisé pour 14 millions d'euros et l'impact sur l'endettement net était de 29 millions d'euros, y compris l'acquisition des 40 % du capital restant, qui s'effectuera en plusieurs étapes entre 2022 et 2028. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le *goodwill* provisoire est devenu définitif et s'élève à 14 millions d'euros au 31 décembre 2020.
- Le 10 juillet 2019, l'assemblée générale d'Alstom a décidé le versement d'un dividende de 5,50 euros par action qui s'est traduit par l'encaissement de 341 millions d'euros par Bouygues le 17 juillet 2019.
- Le 12 septembre 2019, Bouygues SA a annoncé le succès de la cession de 13 % du capital social d'Alstom, au prix de 37 euros par action (soit un montant total avant frais de 1 079 millions d'euros) dans le cadre d'un placement accéléré auprès d'investisseurs institutionnels. Une plus-value nette de 172 millions d'euros a été comptabilisée dans le résultat consolidé de l'exercice 2019 en "Quote-part de résultat net des coentreprises et entités associées". À l'issue de cette opération, la participation résiduelle de 14,7% du capital social d'Alstom reste comptabilisée en titres mis en équivalence. Bouygues s'est engagé envers

les banques en charge du placement à conserver ses actions pendant une période de 180 jours, sous réserve des exceptions d'usage.

- Le 4 octobre 2019, Newen a finalisé l'acquisition de 51 % du capital de Reel One, au prix de 32 millions d'euros. À la date de prise de contrôle, l'impact sur l'endettement net était de 78 millions d'euros, y compris l'acquisition des 49 % du capital restant, qui s'effectuera en plusieurs étapes entre 2022 et 2026. À l'issue de la période d'allocation de douze mois, le *goodwill* provisoire est devenu définitif et s'élève à 13 millions d'euros au 31 décembre 2020.

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 décembre 2020

Le 29 janvier 2021, Alstom a annoncé la réalisation de l'acquisition de Bombardier Transport. Dans le cadre de cette opération, deux augmentations de capital réservées à des affiliées de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de Bombardier Inc. pour un total respectivement de 2,6 milliards d'euros et de 500 millions d'euros ont été réalisées ce même jour, engendrant un profit de dilution d'environ 39 millions d'euros au 1^{er} trimestre 2021. À l'issue de l'opération de cession des titres Alstom par Bouygues et des opérations de capital réalisées au quatrième trimestre 2020 (note 1.2.1 de l'annexe) et le 29 janvier 2021 dans le cadre du rachat de Bombardier Transport, Bouygues détient 6,35 % de son capital.

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Les activités du groupe Bouygues

Le groupe Bouygues est un groupe de services diversifié et ses métiers s'organisent autour des trois pôles d'activités :

- Construction :
 - Construction et services (Bouygues Construction) ;
 - Promotion immobilière (Bouygues Immobilier) ;
 - Infrastructures de transport (Colas).
- Médias :
 - Le groupe TF1 ("TF1").
- Télécoms :
 - Téléphonie fixe/mobile, services de télévision et internet (Bouygues Telecom).

Le groupe Bouygues détient également au 31 décembre 2020 une participation de 7,99 % dans Alstom (Transport).

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses cinq métiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 17 février 2021 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale ordinaire du 22 avril 2021.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 sont établis en millions d'euros et en conformité avec les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2019 dont le bilan a été retraité pour tenir compte de la décision définitive de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 et du relevé de conclusion de l'ANC du 3 juillet 2020 relatifs aux durées des contrats à retenir en IFRS 16. Cette conclusion a conduit le Groupe à réexaminer les durées retenues pour les contrats de location. Après analyse, le seul métier impacté par cette décision est Bouygues Telecom, en particulier les durées retenues sur les

sites radios ont été révisées à la hausse par cohérence avec les durées d'amortissement des agencements inamovibles. À ce titre, les droits d'utilisation et les obligations locatives ont été augmentés de 148 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019 et de 126 millions d'euros au 1^{er} janvier 2020 sans impact sur les capitaux propres.

Au 31 décembre 2020, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2019 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables en 2020.

- Principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2020

▪ Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7

Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 (phase 1) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union européenne le 16 janvier 2020, est applicable au 1^{er} janvier 2020 de manière rétrospective. L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

▪ Amendement à IFRS 3

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 afin de clarifier la définition d'activité dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le texte, adopté par l'Union européenne le 21 avril 2020 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

▪ Amendement à IFRS 16

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 sur les allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19. Le texte, adopté par l'Union européenne le 9 octobre 2020 est applicable au 1^{er} juin 2020. L'impact de cet amendement, qui donne aux locataires la possibilité de comptabiliser les allègements de loyer liés à la pandémie comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location, n'est pas significatif pour le Groupe.

- Jugements et recours à des estimations

Lors de la préparation des comptes consolidés, conformément aux normes et interprétations, le Groupe procède à des estimations et des hypothèses. Elles ont pu concerner les montants présentés au titre des

éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel l'appréciation des tests de dépréciation des *goodwill* et des participations, de l'évaluation des actifs et des passifs identifiables dans le cadre de l'exercice d'allocation du prix lors de l'acquisition, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, de la recouvrabilité des impôts différés actifs en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices, des provisions (litiges et contentieux, etc.), des accords pour déterminer s'ils contiennent des contrats de location, des éléments retenus pour retraiter les contrats de location (durées et taux d'endettement marginaux, décrites respectivement en notes 2.7.2 et 2.11.2 de l'annexe), et des marges à fin d'affaires des opérations de construction et immobilières (note 2.13.1 de l'annexe).

Enfin, le Groupe a fait usage de jugements pour appliquer les normes IFRS à certaines opérations portant notamment sur la qualification du niveau de contrôle exercé sur certaines entités (par exemple dans le cadre des contrats de mutualisation de réseaux ou équipements entre opérateurs), sur l'identification de contrats de location en particulier s'agissant du caractère substantif des droits de substitution, sur l'analyse des compléments de prix lors de regroupements d'entreprises et sur l'identification des obligations de performances distinctes pour la reconnaissances du chiffre d'affaires.

En cas d'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, le Groupe retient des méthodes comptables qui permettent d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans les notes annexes aux comptes consolidés.

• Actifs ou activités détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie (UGT) et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie

relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.3 Méthodes de consolidation

2.3.1 Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées.

• Appréciation du contrôle sur TF1 :

Au 31 décembre 2020, Bouygues détient directement ou indirectement 43,7 % du capital et des droits de vote de TF1. Le groupe Bouygues exerce un contrôle sur TF1 dans la mesure où tous les éléments ci-après sont réunis :

- Il détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes. Le groupe Bouygues :
 - détient de façon continue et régulière une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1 et aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par le groupe Bouygues ;
 - détermine seul les décisions en assemblée générale sur une période d'au moins deux exercices successifs.
- Il est exposé ou a droit à des rendements variables. Avec 43,7 % de détention, le groupe Bouygues est fortement exposé aux rendements variables de TF1 (dividendes).
- Il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient. En effet, le groupe Bouygues :
 - détient cinq postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration de TF1 sur les onze postes d'administrateurs ;
 - joue un rôle prépondérant dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

2.3.2 Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est issue d'un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont consolidés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3.3 Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de la société.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.4 Regroupements d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3 révisée.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises à la date d'acquisition, le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris et, le cas échéant, de la réévaluation en juste valeur de la part antérieurement détenue. Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un *goodwill* alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "*goodwill* complet") ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans *goodwill* affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "*goodwill* partiel").

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le *goodwill* est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les amortissements des actifs incorporels reconnus dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont constatés en résultat opérationnel courant, comme ceux portant sur les actifs corporels.

Les *goodwill* négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le *goodwill* est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées" (note 2.7.5 de l'annexe), conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, à la date de prise de contrôle par étape, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat. En cas de perte de contrôle avec conservation d'une participation, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de *goodwill* complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

En cas de cession partielle des activités constitutives d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du *goodwill* affecté à l'activité cédée, à proportion de sa valeur relative dans l'UGT à la date de cession, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le *goodwill* lié à l'activité cédée, conformément à IAS 36.86.

Les *goodwill* déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base

de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

2.5 Méthode de conversion des éléments en devises

2.5.1 Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat net. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

2.5.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Réserves de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6 Méthode d'appréciation des impositions

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent :

- des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :
 - des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
 - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. Ces derniers sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2020, les différences temporelles et les reports fiscaux déficitaires des entités françaises ont été comptabilisés aux taux adoptés ou quasi adoptés selon les échéanciers de retournement suivants :

- 28,41 % pour 2021,
- 25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actif ou passif non courant.

2.7 Actif non courant

2.7.1 Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient d'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

2.7.1.1 Principales durées d'utilisation retenues par secteur d'activité

	Construction	Médias	Télécoms
Terrains de gisements (carrières)	a		
Constructions hors exploitation	10 à 40 ans	25 à 50 ans	
Constructions industrielles	10 à 20 ans		30 ans
Installations techniques, matériels et outillages ^b	3 à 15 ans	3 à 7 ans	10 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles (matériels de transport et de bureau) ^b	3 à 10 ans	2 à 10 ans	3 à 10 ans

(a) Ces terrains sont amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée totale d'amortissement ne puisse excéder quarante ans (Colas).

(b) selon le type de matériels

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cession sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée. Ils sont inclus en "Autres produits et charges d'exploitation", sauf lorsqu'ils répondent aux critères de classification en "Autres produits et charges opérationnels" (note 2.13.2 de l'annexe).

Les durées d'amortissement sont revues annuellement et peuvent être modifiées si les attentes d'utilisation diffèrent des estimations précédentes.

2.7.1.2 Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues (notamment de l'État) sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

2.7.2 Droits d'utilisation des actifs loués

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative (note 2.11.2 de l'annexe) ;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;

- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation chez Bouygues sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers en France au sein des différents métiers, dont les durées sont généralement de neuf ans et à la location de sites radios et de fibres optiques chez Bouygues Telecom.

2.7.3 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

- les frais de développement qui sont activés lorsqu'ils génèrent des avantages économiques futurs et sont évaluables de façon fiable ;
- les concessions, brevets et droits assimilés.

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Les immobilisations incorporelles incluent notamment chez Bouygues Telecom :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Licence UMTS	Linéaire	17,5 ans ^a
Activité FAI-IRU (et front-fees) (droits d'usage irrévocables)	Linéaire	25 ans
Logiciels, développements informatiques et bureautiques	Linéaire	3 à 8 ans
Autorisation d'utilisation de fréquences 2,6 GHz, 800 MHz, 700 MHz	Linéaire	20 ans ^b
Autorisation d'utilisation de fréquences 3,5 GHz	Linéaire	15 ans ^c

(a) licence UMTS attribuée en 2002 pour une durée de 20 ans : amortissement depuis l'ouverture du réseau haut débit le 26 mai 2005. La redevance comporte une part fixe de 619 millions d'euros (qui a été inscrite en immobilisation incorporelle dès l'attribution de l'autorisation du 12 décembre 2002) et une part variable de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires généré par l'exploitation du réseau mobile de troisième génération et comptabilisée en charge de période à compter de l'ouverture du réseau UMTS (novembre 2007).

(b) Les licences acquises en 2011 – fréquences 2,6 GHz – et 2012 – fréquences 800 MHz – (respectivement pour 228 et 683 millions d'euros) ont été attribuées pour une durée de vingt ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1^{er} octobre 2013, respectivement sur 18 et 18,3 ans. La mise en service des fréquences 700 MHz se fait en fonction des dates de transfert de la diffusion de la télévision numérique terrestre au secteur des télécommunications, des ouvertures commerciales et du taux de couverture de la population.

(c) Les licences acquises en 2020 – fréquences 3,5 GHz (5G) – pour 602 millions d'euros hors frais de libération ont été attribuées pour une durée de quinze ans et sont amorties à compter de leur mise en service le 1^{er} décembre 2020 sur 15 ans (note 1.2.1 de l'annexe).

2.7.4 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles du Groupe concernent notamment les droits audiovisuels chez TF1.

Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production, TF1 Vidéo et TF1 Production, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 Studios et TF1 Entertainment, les droits audiovisuels produits par Newen, ainsi que les droits musicaux détenus par les entités du groupe TF1.

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif à leur coût historique.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- les parts de producteurs de fictions françaises acquises par les diffuseurs sont amorties de façon linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation en fonction de la baisse des avantages économiques futurs liés à ces parts ;
- les parts de producteurs de fictions françaises produites par TF1 sont amorties de façon dégressive en tenant compte de la baisse de la valeur économique de ces parts attendue ;
- les parts de coproductions cinématographiques et droits audiovisuels de distribution sont amortis de façon dégressive en fonction de la baisse de la valeur économique attendue ;
- les droits audiovisuels de négoce sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée prévisionnelle d'exploitation ;
- les droits musicaux sont amortis sur une durée de deux ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restant étant amortis au cours de la deuxième année.

Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement le cas échéant, le calcul de celle-ci étant notamment fondé

sur une analyse des avantages économiques futurs liés à ces droits au regard de la valeur nette comptable.

2.7.5 Suivi de la valeur des actifs immobilisés, des coentreprises et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les coentreprises et entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des *goodwill* est comparée à leur valeur recouvrable.

2.7.5.1 Tests de dépréciation de TF1, Colas, Bouygues Telecom et Bouygues Construction

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme suit :

- Pour TF1 et Colas, métiers cotés en Bourse : à partir du cours de Bourse si celui-ci est supérieur à la valeur comptable des actifs après prise en compte, le cas échéant, d'une prime de contrôle, ou par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) telle que décrite ci-après et prenant en compte les spécificités de la participation.
- Pour Bouygues Telecom et Bouygues Construction : par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de chacune des participations :
 - Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à trois ans élaboré par la direction du métier concerné et présenté aux conseils d'administration de l'entité et de Bouygues, en retenant le cas échéant des prévisions de flux au-delà de l'horizon du plan.
 - Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital, en utilisant pour les capitaux propres un panel de sociétés comparables et pour l'endettement donné deux hypothèses : une structure d'endettement 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H1) et une structure d'endettement 2/3 dette - 1/3 fonds propres (H2).
 - La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif après charges de loyer et d'un taux de croissance à l'infini.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé après prise en compte des droits d'utilisation et déduction faite des obligations locatives :

- Dans le cas où la valeur recouvrable est supérieure à la valeur comptable sur les deux hypothèses, des sensibilités aux différents paramètres sur la base des deux hypothèses sont analysées.
- Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable sur au moins une des deux hypothèses, une estimation plus fine est effectuée, par exemple en ayant recours à un évaluateur indépendant, afin de déterminer la valeur recouvrable.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur au bilan consolidé s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité sur le *goodwill* existant et ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

La prise en compte des effets de la norme IFRS 16 dans les tests de dépréciation décrite ci-avant est une méthode transitoire acceptée.

2.7.5.2 Test de dépréciation de la participation dans les coentreprises et entités associées

Le *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une coentreprise ou d'une entité associée n'étant pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions de la norme IAS 36. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée sur la valeur de la participation et peut faire l'objet d'une reprise.

Le test de dépréciation de la participation dans Alstom est réalisé par principe en retenant le cours de Bourse ou, si celui-ci est inférieur à la valeur comptable, la valeur d'utilité déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) établis par le management de Bouygues, issus des prévisions d'un panel d'analystes financiers.

2.7.6 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées soit dans les capitaux propres en "Éléments non recyclables en résultat net", soit au compte de résultat en "Autres produits et charges financiers", selon l'option retenue par le Groupe pour chacun de ces titres.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre.

Les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Concernant les prêts et créances à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie traduit l'évolution des taux d'intérêt du marché et modifie le taux d'intérêt effectif, et donc la valorisation du prêt ou de la créance.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti. Conformément à la norme IFRS 9, une dépréciation est constatée dès la comptabilisation initiale, reflétant le risque de défaut attendu dans les douze prochains mois. Cette dépréciation est enregistrée en compte de résultat (note 3.2.5 de l'annexe).

Contrats de concession et PPP (partenariat public-privé)

Le Groupe détient des participations titulaires de contrats de concessions/PPP (partenariat public-privé) qui sont traités conformément à l'interprétation IFRIC 12. Ces contrats sont signés chez Bouygues Construction et Colas, et sont analysés au cas par cas.

Dans le cas de la méthode de la créance financière, la créance initiale représente la juste valeur des travaux réalisés et elle est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode définie par la norme IFRS 9.

Elle représente donc le montant des travaux réalisés, augmenté des intérêts cumulés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué des paiements reçus du concédant.

2.8 Actif courant

2.8.1 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient (premier entré, premier sorti ou prix moyen pondéré selon les activités) ou au prix du marché s'il est inférieur.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations nécessaires sont comptabilisées.

2.8.2 Programmes immobiliers

Les stocks de programmes immobiliers sont évalués à leur coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des terrains, les taxes, le coût de construction et d'aménagement, le coût des voiries et réseaux divers, les honoraires et frais annexes.

L'ensemble des charges de publicité est traité en charges de période.

Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont comptabilisées en stocks lorsqu'elles sont recouvrables. Si la probabilité de réalisation des opérations devient faible, notamment en cas de risque de désistement ou de recours sur permis de construire, ces frais sont dépréciés par le biais de provisions.

2.8.3 Programmes et droits de diffusion

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, TF1 souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stocks dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-avant ne sont pas réunis (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'événement, etc.), TF1 considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont pas, en conséquence, inscrits au bilan.

En revanche, les acomptes éventuels versés au titre de l'acquisition de ces droits sont enregistrés en "Fournisseurs et comptes rattachés".

La rubrique "Stocks" intègre les programmes et droits de diffusion suivants :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés de TF1 pour ses antennes ;
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes de TF1.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;

- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

Les programmes de TF1 SA sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

Règles par type de programme

	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 ^{re} diffusion	80%	50%	100%
2 ^e diffusion	20%	50%	

Selon une analyse réalisée sur la base d'un historique de consommation récent, les modalités de consommation ont évolué, faisant apparaître une diminution de avantages économiques futurs des rediffusions des séries. Suite à ce constat, il a été décidé de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2021, la règle de consommation des séries : la valorisation de la 1^{ère} diffusion sera portée à 67 % et celle de la 2^{ème} diffusion à 33 % pour TF1 (contre 50 % à chaque diffusion jusqu'en 2020). Inversement, l'année 2020 a mis en évidence la valeur des longs métrages sur la TNT, avec l'opportunité d'une troisième diffusion générant des revenus équivalents aux deux premières diffusions (contre 50 % sur chacune des deux premières diffusions précédemment).

Les "Autres programmes et droits de diffusion" du tableau ci-avant comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines, des documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à cinquante-deux minutes.

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé, ou si sa valeur contractuelle d'entrée en stocks excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles Groupe ci-avant. La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programmes validées par la direction des programmes de TF1. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stocks (ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés) et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une mise au rebut comptabilisée dans le résultat opérationnel courant ; les provisions éventuellement constituées sont reprises.

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables sont recensés dans la note 4.1 de l'annexe et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des *output deals*), sous déduction des acomptes versés.

2.8.4 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement ; ces créances sont le plus souvent, à court terme, sans taux

d'intérêt déclaré, et sont évaluées au montant de la facture d'origine, sauf si l'application d'un taux d'intérêt implicite a un effet significatif.

Dans le cadre des contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement, les clients et comptes rattachés incluent les facturations ou situations émises au fur et à mesure de l'exécution des travaux ou des prestations (situations acceptées par le maître d'ouvrage).

Chez Bouygues Telecom, lors de la vente d'un abonnement et d'un terminal subventionné (soit deux obligations de performance), la subvention est comptabilisée en créances clients et étalée sur la durée de vie moyenne du contrat (note 2.13.1 de l'annexe).

2.8.5 Actifs sur contrats clients

Les actifs sur contrats clients (note 4.4 de l'annexe) comprennent :

- les coûts d'obtention des contrats clients, principalement chez Bouygues Telecom, qui représentent les coûts de commercialisation, engendrés pour l'acquisition d'un nouveau contrat, activables au regard de la norme IFRS 15. Ils correspondent aux coûts marginaux que l'entreprise n'aurait pas encourus si le contrat n'avait pas été signé. Il s'agit essentiellement de la part variable de la rémunération des distributeurs versée pour l'acquisition de nouveaux clients. L'étalement se fait sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les coûts d'exécution des contrats clients, principalement chez Bouygues Telecom, qui correspondent aux coûts de raccordement activables au regard de la norme IFRS 15 et étalés sur la durée de vie moyenne du contrat client ;
- les actifs représentant le chiffre d'affaires comptabilisé à l'avancement et dont la facturation est subordonnée à la fourniture d'autres biens et services et/ou à la réalisation de jalons ou d'étapes définies au contrat.

2.8.6 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 Instruments financiers

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change et de taux d'intérêt. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

2.9.1 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

2.9.1.1 Exposition au risque de change

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes, dans la mesure où l'activité à l'international (Bouygues Construction et Colas principalement) ne donne pas lieu à exportation. Selon possibilités, les contrats facturés en devises donnent lieu à des dépenses dans la même devise. C'est le cas notamment pour la plupart des chantiers exécutés à l'étranger, dont la part de dépenses de sous-traitance et de fournitures en monnaie locale est prépondérante sur la part de dépenses en euros. L'exposition au risque de change se résume à la marge sur les marchés et aux études éventuelles réalisées en France. Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs

aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles et, plus généralement, aux risques pays.

2.9.1.2 Exposition au risque de taux

La charge financière du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt car l'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts obligataires à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

La charge financière du Groupe ne serait que peu affectée par une fluctuation des taux d'intérêts européens ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

2.9.1.3 Exposition au risque sur matières premières

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque sur matières premières. La principale exposition relève de l'activité routière qui a une sensibilité aux variations du coût des matières premières principalement liées aux produits pétroliers, ainsi qu'à certains métaux dans les activités de Sécurité signalisation et Ferroviaire. Des opérations de couverture peuvent être mises en place ponctuellement dans le cadre de contrats spécifiques.

2.9.2 Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future *rate agreements*, achat de *caps* et de *tunnels* dans le cadre de la couverture du risque de taux ; les swap de taux d'intérêt et de devises (*cross-currency swap*) dans le cadre de couverture des risques de change et de taux, achats et ventes à terme de contrats, swaps et options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture ;
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang ;
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition au risque de change, au risque de taux et au risque sur matières premières, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

2.9.3 Règles de couverture

2.9.3.1 Risque de change

Le principe appliqué au sein du Groupe est de couvrir systématiquement les risques de change résiduels découlant des opérations commerciales. Lorsque les flux sont certains, le risque de change est couvert par des achats ou des ventes à terme, ou par des swaps de devises. Pour certains contrats importants, une couverture optionnelle peut être mise en place préalablement à l'obtention définitive de l'affaire ; si le sous-jacent de la couverture disparaît (prestation non réalisée, commande annulée, etc.), l'opération de couverture est immédiatement dénouée.

Dans un souci de rationalisation, les positions de change de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et, le cas échéant, les positions symétriques peuvent être compensées (les produits dérivés de change ne sont utilisés qu'aux seules fins de couverture).

2.9.3.2 Risque de taux

Le principe est de couvrir, au niveau de chaque métier, tout ou partie des actifs ou des passifs financiers dans la mesure où ces derniers présentent un caractère prévisible et récurrent.

L'objectif est de sécuriser le résultat financier futur en fixant le coût de la dette par des swaps, des *future rate agreements* ou en le limitant par des *caps*, pour une durée liée à celle des passifs financiers à couvrir.

Comme pour le risque de change, toujours dans un but de rationalisation, les positions de taux de certaines entités du Groupe peuvent être gérées de façon centralisée et partiellement compensées.

2.9.3.3 Risque sur matières premières

Le principe est de couvrir au niveau de chaque métier, tout ou partie de l'exposition de contrats spécifiques aux variations du coût des matières premières (notamment dans le cadre de l'activité routière).

2.9.4 Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IFRS 9. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur dans laquelle la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ;
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie dans laquelle la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

Comme requis par la norme IFRS 9, il est tenu compte pour évaluer la juste valeur des instruments financiers dérivés du risque de crédit pour les instruments dérivés actifs et du risque de crédit propre pour les instruments dérivés passifs. Ces composantes n'ont pas d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

2.10 Capitaux propres consolidés

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés et celles auto-détenues par les filiales du Groupe augmentent le pourcentage d'intérêt du Groupe sur celles-ci.

2.10.1 Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les écarts de change intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004, date de remise à zéro de la réserve par virement à la rubrique "Report à nouveau". En cas de cession d'une filiale consolidée ou d'une société mise en équivalence établissant ses comptes en devises, la

réserve de conversion comptabilisée jusqu'à la date de cession est annulée par contrepartie du compte de résultat pour calculer un résultat de cession hors variation liée à l'évolution des devises.

2.10.2 Information sur la gestion du capital

L'objectif de la direction générale de Bouygues est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net (note 2.15.2 de l'annexe) sur capitaux propres raisonnable ;
- de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Ce niveau peut toutefois varier sur une période limitée, en particulier si un investissement ayant un intérêt stratégique fort pour le Groupe se présentait.

À cette fin, le plan d'affaires constitue l'un des outils de pilotage du Groupe, permettant à la société mère d'appréhender la situation de chacun des métiers comme de l'ensemble du Groupe, et son incidence sur les capitaux propres consolidés.

Dans la ligne des principes énoncés ci-avant, le Groupe laisse une certaine autonomie aux filiales de ses cinq métiers et à leur société mère pour gérer leurs capitaux propres en fonction de leurs objectifs et besoins, dans la mesure où les activités variées des métiers nécessitent des niveaux de capitaux propres qui peuvent être différents.

2.11 Passif non courant

2.11.1 Dettes financières non courantes

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur (intégrant une composante de risque de contrepartie qui est non significative), les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif selon la méthode du TIE.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.11.2 Obligations locatives non courantes

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un *spread* sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

2.11.3 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

En général, ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises.

Les provisions non courantes incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ; ces provisions sont constituées au fur et à mesure de la prise en compte des produits, selon des données statistiques déterminées par référence à l'expérience acquise en ce domaine sur une longue durée ;
 - les provisions relatives aux risques fiscaux (à l'exception de ceux portant sur l'impôt sur les sociétés qui sont comptabilisés en dettes fiscales), amendes de l'Autorité de la concurrence ;
 - les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe, notamment à l'étranger, tels que le repli définitif des chantiers, les risques et charges divers ;
 - les provisions pour frais de remise en état des sites et coûts de démantèlement (carrières, etc.).
- Les coûts encourus du fait de l'obligation contractuelle incombant à l'entreprise en raison d'une dégradation immédiate de l'environnement font l'objet d'une provision ;
- les provisions pour avantages du personnel, qui comprennent :
 - les provisions pour médailles du travail,
 - les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite.

Le calcul de la provision est établi selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière. L'évaluation sur la base conventionnelle de chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel,
 - du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties (démissions) par métier, tranches d'âge et catégories,
 - des salaires et appointements moyens incluant primes, gratifications et avantages en nature, majorés d'un coefficient de charges sociales patronales en vigueur,
 - d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière,
 - d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite,
 - d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie,
- les provisions pour pensions à verser (selon pays et modalités applicatives).

Pour couvrir leurs engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite, les sociétés du Groupe effectuent des versements réguliers auprès d'organismes externes : caisses de retraite publiques ou privées, et fonds de pension indépendants (régimes à cotisations définies). Il subsiste toutefois, chez Colas et Bouygues Construction notamment, quelques régimes à prestations définies (Royaume-Uni, Irlande, Canada, Suisse). Ces régimes (fonds de pension) sont gérés par des fonds indépendants et ne concernent qu'un nombre limité de salariés.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice, au titre des prestations définies, reflètent la meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués ; elles sont cohérentes entre elles. Le taux d'actualisation et de rendement des actifs est déterminé par rapport au taux de marché attendu, en considérant le calendrier estimé des versements de prestations. Le taux d'actualisation de l'engagement est déterminé par référence au taux de marché, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le Groupe affecte en capitaux propres consolidés la variation des droits résultant des évolutions sur hypothèses actuarielles au titre des indemnités de fin de carrière et des pensions à verser, alors que celle relative aux médailles du travail est enregistrée en résultat.

2.12 Passif courant

2.12.1 Provisions courantes

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation des métiers, comprennent pour l'essentiel :

- les provisions pour risques chantiers travaux, sociétés en participation (SEP), etc. ;
- les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats qui concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent en compte notamment les réclamations acceptées par le client ; elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

2.12.2 Fournisseurs et autres créditeurs courants

En raison de leur caractère à court terme, les valeurs comptables retenues dans les comptes consolidés sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché.

2.12.3 Passifs sur contrats clients

Les passifs sur contrats clients représentent l'obligation pour le Groupe de transférer des biens ou des services pour lesquels un paiement a déjà été reçu de la part du client, ou lorsque le droit inconditionnel au paiement est déjà acquis. Ils incluent les avances et acomptes reçus sur commandes et les écarts liés à l'avancement d'un contrat (note 10.2 de l'annexe).

2.13 Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1, le Groupe présente un compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué les recommandations de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013, n° 2012-01 et 2012-02 du 21 décembre 2012 pour la présentation du compte de résultat.

2.13.1 Définition des produits de l'activité

Les produits de l'activité du Groupe sont reconnus dès lors que :

- un contrat client et ses différentes obligations de performance sont identifiés ;
- un prix de transaction est déterminé et affecté aux différentes obligations de performance ;
- les obligations de performance distinctes du contrat sont satisfaites ;
- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La majorité des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance. Comme décrit ci-après, certains contrats chez Bouygues Telecom sont séparés en deux obligations de performance.

Activités de construction

Le chiffre d'affaires relatif à des activités de construction correspond à l'estimation la plus récente du prix de vente total et prend en compte, notamment, les réclamations acceptées par le client ou hautement probables.

Il est comptabilisé à la fin de chaque période selon la méthode dite à l'avancement, celui-ci étant calculé sur la base de la réalisation des travaux (*output method*) ou des coûts des travaux exécutés (*input method*).

Dès lors qu'une perte sur contrat est connue et estimable de manière fiable, elle fait l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en "Provisions courantes". La perte est reconnue en totalité quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Le chiffre d'affaires et le résultat sont appréhendés selon la méthode de l'avancement lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- permis de construire purgé de tout recours ;
- vente notariée ou contrat de promotion, signé(e) avec le client ;
- marché Travaux signé avec l'entrepreneur (ordre de service donné).

Le taux d'avancement est déterminé sur la base du coût des travaux comptabilisé, y compris les coûts liés aux terrains, rapporté à l'estimation du coût final de l'opération, prenant en compte l'avancement de la notariation pour les ventes immobilières.

Des charges à payer pour finition de programmes immobiliers sont prises en compte, sur ce type de transactions, en fonction de leur stade d'avancement ; les dépenses résiduelles des opérations livrées figurent également en "Fournisseurs et comptes rattachés".

Les coûts de structure (y compris la force de vente et l'ensemble des charges de publicité) sont traités en charge de période.

Activité Télécom

Le chiffre d'affaires de Bouygues Telecom est principalement constitué de prestations de services sans ventes de terminaux, de ventes de terminaux nus et accessoires et de prestations de services avec ventes de terminaux subventionnés.

PRESTATIONS DE SERVICES SANS VENTES DE TERMINAUX

La facturation des forfaits et des services commerciaux (mobile et fixe) est établie "terme à échoir", soit avec un mois d'avance et est constatée en chiffres d'affaires *pro rata temporis*.

Le chiffre d'affaires relatif aux communications hors forfait, au *roaming* et à l'interconnexion est enregistré sur la période de consommation, sur la base de la meilleure estimation de la consommation de la prestation.

Le chiffre d'affaires généré par les cartes prépayées est enregistré lors de la vente des cartes aux distributeurs et différé jusqu'à l'activation des cartes, puis corrigé des réserves non utilisées.

Les prestations effectuées pour le compte des éditeurs de contenu concernant les services SMS+ et les numéros spéciaux ne figurent pas dans les produits et charges de l'exercice. Seule la marge, représentant les peines et soins, figure en chiffre d'affaires.

VENTES DE TERMINAUX NUS ET ACCESSOIRES

Les ventes de terminaux et de cartes SIM sont comptabilisées au fur et à mesure des ventes aux distributeurs et la marge correspondante est neutralisée jusqu'à l'activation de la ligne du client. Depuis août 2013, les clients "Grand public" et "Pros" peuvent bénéficier d'un étalement de paiement pour acquérir leur téléphone ; l'intégralité de la vente du téléphone est constatée lors de la souscription.

PRESTATIONS DE SERVICES AVEC VENTES DE TERMINAUX SUBVENTIONNÉS

Lorsque la vente d'un terminal est accompagnée de la souscription d'un forfait, la comptabilisation du chiffre d'affaires sur la vente du terminal se traduit par la reconnaissance d'une créance client au bilan pour le montant de la subvention (différence entre le prix payé par le client lors de la souscription et le prix de la transaction retenu). Cet actif sera repris sur la durée de vie moyenne du contrat.

2.13.2 Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

La nature de ces éléments est décrite dans la note 13 de l'annexe.

2.13.3 Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux ou à des salariés du Groupe sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées (correspondant à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des options reçues) est comptabilisée en charge de personnel sur la durée d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Cette charge de personnel est évaluée à la date d'attribution des options à partir du modèle de Black & Scholes.

2.14 État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 amendée et la recommandation ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte). Il analyse la variation de la trésorerie du Groupe qui est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.15 Autres indicateurs financiers

2.15.1 EBITDA après Loyer

L'EBITDA après Loyer correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges d'intérêts sur obligations locatives, corrigé des dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, aux provisions et autres dépréciations ainsi que des effets liés aux prises et aux pertes de contrôle. Ces derniers concernent l'impact lié aux réévaluations des lots antérieurement détenus ou des lots conservés.

Les autres produits et autres charges d'exploitation du résultat opérationnel courant concernent essentiellement :

- les différences de change nettes relatives à des opérations commerciales ;
- les résultats de cessions sur immobilisations ;
- le résultat net des opérations faites en commun qui correspond à la quote-part de résultat provenant de sociétés non consolidées (sociétés en participation, etc.), par exemple de celles qui exploitent des postes de fabrication d'enrobés ou de liants ;
- les redevances pour concessions de brevets ; ainsi que
- les produits de cessions de matières premières (bitume) réalisés par les filiales de Colas aux sociétés en participation (SEP) et aux groupements d'intérêt économique (GIE) d'enrobage et d'émulsions qui revendent ultérieurement aux filiales de Colas ces enrobés et émulsions (charge comptabilisée en achats consommés).

2.15.2 Endettement/Excédent financier net

L'endettement/excédent financier net résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières non courantes et courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

L'endettement/excédent financier n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Selon que ce solde est positif ou négatif, il s'agit respectivement d'un excédent financier net ou d'un endettement financier net.

2.15.3 Cash-flow libre

Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement nette (déterminée après coût de l'endettement financier net, après charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés) diminuée des investissements nets d'exploitation ainsi que du remboursement des obligations locatives. Il est calculé avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

2.15.4 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité présentée dans l'état des flux de trésorerie résulte de la variation :

- des stocks et encours ;
- des avances et acomptes versés ;
- des créances clients et comptes rattachés ;
- des actifs sur contrats clients ;
- des dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- des passifs sur contrats clients ;
- des provisions courantes ;
- des autres éléments d'actif et de passif courants (hors variation des impôts sur les sociétés, de la trésorerie nette et dettes financières courantes, des instruments de couverture, des obligations locatives courantes et hors variation des créances et dettes sur immobilisations).

Note 3 Actif non courant

3.1 Synthèse des investissements nets de l'exercice (exploitation et financier)

	2020	2019
Immobilisations corporelles	1 686	1 529
Immobilisations incorporelles	962	324
Investissements bruts d'exploitation	2 648	1 853
Actifs financiers non courants (titres consolidés, participations non consolidées et autres titres immobilisés)	941 ^a	231 ^c
Investissements bruts	3 589	2 084
Cessions d'actifs non courants	(1 076) ^b	(1 447) ^d
Investissements nets	2 513	637

(a) dont 842 millions d'euros d'investissements réalisés chez Bouygues Telecom principalement suite à l'acquisition d'EIT pour 824 millions d'euros et à la création de Nexloop France et de Phoenix France Infrastructures pour respectivement 15 millions d'euros et 3 millions d'euros

(b) Les désinvestissements de l'exercice comprennent notamment la cession partielle (4,8 %) d'Alstom pour 450 millions d'euros nets de frais et la cession de sites et d'infrastructures en fibre optique par Bouygues Telecom pour 248 millions d'euros (dont 185 millions d'euros liés aux prises FTTH cédés à SDAIF).

(c) dont 114 millions d'euros d'acquisitions réalisées chez Bouygues Telecom (principalement Keyyo 57 millions d'euros et Nerim 55 millions d'euros), 58 millions d'euros d'acquisitions réalisées chez Colas (principalement une partie des activités de Skanska en Pologne et la société chilienne Asfalcura) et 52 millions d'euros chez TF1 (principalement Reel One 30 millions d'euros et De Mensen 18 millions d'euros)

(d) Les désinvestissements de l'exercice 2019 concernent principalement la cession partielle (13 %) d'Alstom pour 1 064 millions d'euros nets de frais et la cession de sites, de pylônes et d'infrastructures en fibre optique par Bouygues Telecom pour 92 millions d'euros.

3.2 Analyse des variations de l'actif non courant de l'exercice

3.2.1 Immobilisations corporelles

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
Brut					
31/12/2018	2 672	13 007	3 352	513	19 544
Flux 2019					
Écarts de conversion	37	87	26	2	152
Changements de périmètre	23	22	13		58
Investissements de l'exercice	34	909	285	301	1 529
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(38)	(557)	(334)	(280)	(1 209)
31/12/2019	2 728	13 468	3 342	536	20 074
Flux 2020					
Écarts de conversion	(61)	(161)	(35)	(6)	(263)
Changements de périmètre	4	46	39	1	90
Investissements de l'exercice	54	1 046	251	335	1 686
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(53)	(484)	(231)	(266)	(1 034)
31/12/2020	2 672	13 915	3 366	600	20 553
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur					
31/12/2018	(1 043)	(8 733)	(2 441)		(12 217)
Flux 2019					
Écarts de conversion	(11)	(63)	(18)		(92)
Changements de périmètre	(1)	1	(6)		(6)
Dotations et reprises	(94)	(944)	(293)		(1 331)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	37	726	311		1 074
31/12/2019	(1 112)	(9 013)	(2 447)		(12 572)
Flux 2020					
Écarts de conversion	22	120	30		172
Changements de périmètre	(1)	(7)	(16)		(24)
Dotations et reprises	(89)	(998)	(281)		(1 368)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	46	472	207		725
31/12/2020	(1 134)	(9 426)	(2 507)		(13 067)
Net					
31/12/2019	1 616	4 455	895	536	7 502
31/12/2020	1 538	4 489	859	600	7 486

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

	Échéances			Total 2020	Total 2019
	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans		
Commandes en cours de matériels chez Colas	31	49		80	17
Commandes en cours d'équipements de réseau chez Bouygues Telecom	74	220		294	395
TOTAL	105	269		374	412

3.2.2 Droits d'utilisation des actifs loués

	Terrains et Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Total
Brut				
31/12/2018 retraité	1 282	1 446	209	2 937
Flux 2019				
Écarts de conversion	8	6	6	20
Changements de périmètre	10	4		14
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	71	38	60	169
31/12/2019 retraité	1 371	1 494	275	3 140
Flux 2020				
Écarts de conversion	(10)	(3)	(11)	(24)
Changements de périmètre	(3)	3	(12)	(12)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	55	78	34	167
31/12/2020	1 413	1 572	286	3 271
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur				
31/12/2018 retraité	(589)	(579)	(63)	(1 231)
Flux 2019				
Écarts de conversion	(3)	(3)	(2)	(8)
Changements de périmètre	1	(1)	1	1
Dotations et reprises	(160)	(133)	(45)	(338)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	94	81	21	196
31/12/2019 retraité	(657)	(635)	(88)	(1 380)
Flux 2020				
Écarts de conversion	4	1	4	9
Changements de périmètre	2		(1)	1
Dotations et reprises	(163)	(152)	(44)	(359)
Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	83	30	13	126
31/12/2020	(731)	(756)	(116)	(1 603)
Net				
31/12/2019 retraité	714	859	187	1 760
31/12/2020	682	816	170	1 668

3.2.3 Immobilisations incorporelles

	Frais de développement ^a	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Brut				
31/12/2018	357	3 144	3 319	6 820
Flux 2019				
Écarts de conversion		3	9	12
Changements de périmètre	4	(4)	101	101
Investissements de l'exercice	66	29	229	324
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements	6	166	(108)	64
31/12/2019	433	3 338	3 550	7 321
Flux 2020				
Écarts de conversion		(4)	(12)	(16)
Changements de périmètre		4	11	15
Investissements de l'exercice	68	641	253	962
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		4	3	7
31/12/2020	501	3 983	3 805	8 289
Amortissements, dépréciations et pertes de valeur				
31/12/2018	(206)	(1 622)	(2 794)	(4 622)
Flux 2019				
Écarts de conversion		(2)	(2)	(4)
Changements de périmètre	(3)	5	(59)	(57)
Dotations et reprises	(33)	(173)	(276)	(482)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		8	13	21
31/12/2019	(242)	(1 784)	(3 118)	(5 144)
Flux 2020				
Écarts de conversion		4	3	7
Changements de périmètre		(4)		(4)
Dotations et reprises	(38)	(195)	(248)	(481)
Cessions, virements de rubriques et autres mouvements		7	20	27
31/12/2020	(280)	(1 972)	(3 343)	(5 595)
Net				
31/12/2019	191	1 554	432	2 177
31/12/2020	221	2 011^b	462^c	2 694

(a) Les frais de développement sur logiciels sont généralement activés (Bouygues Telecom pour l'essentiel) et ceux ayant un caractère permanent et récurrent et ne répondant pas aux conditions d'activation imposées par IAS 38 sont pris en charges (principalement Colas).

Conformément aux normes IFRS, les frais de recherche sont pris en charge au moment de leur engagement. Le coût de recherche et développement pris en charge s'élève à 62 millions d'euros en 2020 et à 63 millions d'euros en 2019.

(b) dont Bouygues Telecom : 70 millions d'euros au titre de la licence UMTS, 622 millions d'euros au titre de l'autorisation d'utilisation des fréquences 2,6 GHz et 800 MHz, 433 millions d'euros au titre de l'autorisation d'utilisation de fréquences bande 700 MHz et 599 millions d'euros (hors frais de libération) au titre de l'autorisation d'utilisation des fréquences 3,5 GHz (note 1.2.1 de l'annexe)

(c) dont 199 millions d'euros de droits audiovisuels chez TF1

Les investissements de l'exercice concernent à hauteur de 608 millions d'euros l'acquisition des fréquences 3,5 GHz (5G) y compris les frais de libération.

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

Au titre de la sécurisation chez TF1 de la grille des programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :

	Échéances			Total 2020	Total 2019
	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans		
Droits audiovisuels	26	6		32	42
TOTAL	26	6		32	42

3.2.4 Goodwill

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31/12/2018	6 368	(67)	6 301
Flux 2019			
Changements de périmètre	179	17	196
Pertes de valeur		(2)	(2)
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	46		46
31/12/2019	6 593	(52)	6 541
Flux 2020			
Changements de périmètre	779		779
Pertes de valeur		(60)	(60)
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	(28)		(28)
31/12/2020	7 344	(112)	7 232

Les changements de périmètre de l'exercice 2020 concernent essentiellement l'acquisition d'EIT par Bouygues Telecom pour 756 millions d'euros.

Les *goodwill* provisoires ou définitifs au 31 décembre 2020 relatifs aux acquisitions significatives ayant eu lieu depuis le 31 décembre 2019 sont déterminés de la manière suivante (y compris les modifications effectuées pendant la période d'allocation de douze mois) :

	De Mensen	Reel One	Nerim	EIT
UGT			Bouygues Telecom	Bouygues Telecom
	TF1	TF1		
Prix d'acquisition : (I)	19	31	55	824
Actifs nets acquis hors Goodwill : (II)				
Actif non courant	(10)	(20)	(13)	(59)
Actif courant	(20)	(55)	(6)	(109)
Passif non courant	2			5
Passif courant	22	50	9	110
Affectation du prix d'acquisition : (III)				
Écarts d'évaluation incorporels	(4)	(13)	(9)	
Écarts d'évaluation corporels				
Autres écarts d'évaluation (Impôts différés et autres)	1	3	3	(15)
Part non acquise	4	17		
Goodwill (I)+(II)+(III)	14^a	13^a	39^a	756
Écarts de conversion				
Goodwill au 31/12/2020	14	13	39	756

(a) Ces *goodwill* provisoires sont devenus définitifs au cours de l'exercice 2020.

En 2020, des pertes de valeur ont été comptabilisées pour 60 millions d'euros. Ces pertes de valeur concernent principalement la dépréciation d'actifs du pôle Unify chez TF1 à hauteur de 75 millions d'euros. Elles ont été affectées au *goodwill* à hauteur de 58 millions d'euros et aux marques à hauteur de 17 millions d'euros. Dans le cas d'une baisse du flux normatif de 10 % combinée à une hausse du taux d'actualisation de 9,01 % à 9,51 %,

la valeur recouvrable des actifs du pôle Unify serait inférieure à la valeur comptable de 39 millions d'euros.

Les *goodwill* des sociétés mises en équivalence sont présentés en note 3.2.6 de l'annexe.

3.2.4.1 Valeur comptable consolidée des actions cotées au 31 décembre 2020

en euros	Valeur comptable consolidée par action	Cours de clôture de l'action au 31/12/2020
Colas	98,43	123,50
TF1	13,74	6,59

3.2.4.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

UGT	31/12/2020		31/12/2019	
	Total	Bouygues ou filiales	Total	Bouygues ou filiales
Bouygues Construction ^a	1 079	99,97%	1 088	99,97%
Colas ^b	1 319	96,87%	1 316	96,66%
TF1 ^b	1 355	43,70%	1 414	43,73%
Bouygues Telecom ^b	3 479	90,53%	2 723	90,53%
TOTAL	7 232		6 541	

(a) goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement

(b) goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau Bouygues SA sur l'UGT

INFORMATIONS SUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL PRATIQUÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

- Les valeurs recouvrables de Bouygues Construction, Bouygues Telecom, TF1 et Colas ont été déterminées selon la méthode décrite en note 2.7.5.1 de l'annexe, sur la base de projections de flux de trésorerie présentées au conseil d'administration de l'entité et de Bouygues SA sur une période de trois ans correspondant au plan d'affaires des quatre métiers, et pour

Bouygues Telecom sur la base de projections de flux de trésorerie étendues de trois ans pour tenir compte du nouveau plan stratégique "Ambition 2026" présenté ci-dessous :

- les flux de trésorerie appréciés au-delà de l'horizon de la prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance à l'infini,
- les taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) et de croissance retenus à fin 2020 sont les suivants :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à
	H1 ^a	H2 ^a	l'infini
Bouygues Construction	6,9%	6,5%	2,0%
Colas	8,1%	7,5%	2,0%
TF1	7,4%	6,9%	1,3%
Bouygues Telecom	4,4%	4,2%	2,0%

(a) selon deux hypothèses de structure d'endettement : 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H1) / 2/3 dette - 1/3 fonds propres (H2)

Les tests de dépréciation réalisés au cours de l'exercice 2020 dans le cadre du contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 n'ont pas mis en évidence de dépréciation des goodwill du Groupe.

Au 31 décembre 2020, compte tenu de l'écart très important entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs pour Bouygues Construction et Colas, les analyses de sensibilités sont présentées uniquement pour TF1 et Bouygues Telecom.

- Les plans d'affaires utilisés pour TF1 ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec ceux constatés lors des cinq exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :
 - les impacts de la situation économique, concurrentielle et des modes de consommation de contenus sur les investissements publicitaires ;
 - l'accélération de la transformation de TF1 et le développement organique de ses activités ;
 - la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie résolument multichânes, multimédias et multi-métiers, alliant puissance et ciblage sur tous les supports, le développement des activités de production, ainsi que des nouveaux modes de monétisation, qui se traduit par :
 - la sécurisation du Core Business TV contenu (dont info) et publicité,
 - l'exploitation d'une offre digitale performante notamment au travers du redressement de l'offre Digital,
 - la poursuite du développement du pôle Newen pour se renforcer dans la production et la distribution, en France et à l'étranger,
 - l'élargissement des canaux de distribution (plateformisation, OTT) via le site Mytf1 et la participation du groupe au projet Salto.

Le flux normatif de trésorerie de Bouygues Telecom a été déterminé sur la base du plan d'affaires à trois ans et du plan "Ambition 2026". À travers ce plan, Bouygues Telecom a pour objectif d'être considéré par les clients comme le deuxième opérateur mobile, et il entend gagner trois millions de clients FTTH supplémentaires, doubler la part de marché dans le BtoB fixe et devenir un acteur du *wholesale* fixe. Les hypothèses suivantes ont ainsi été retenues pour calculer les flux de trésorerie futurs :

- une accélération en 2021 dans le mobile, en capitalisant sur l'intégration d'EIT et dans le FTTH, se traduisant par :
 - un chiffre d'affaires Services en 2021 en croissance d'environ 5 %,
 - une progression de l'EBITDA après Loyer d'environ 5 % y compris EIT,
 - environ 1,3 milliard d'euros d'investissements nets, hors fréquences 5G,
- une poursuite de la croissance dans le mobile et le FTTH au-delà de 2021 et le développement des offres B2B, B2C et *wholesale* fixe pour atteindre en 2026 :
 - un chiffre d'affaires Services supérieur à 7 milliards d'euros,
 - un EBITDA après Loyer d'environ 2,5 milliards d'euros avec une marge d'EBITDA après Loyer d'environ 35 %,
 - un cash-flow libre avant variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité hors fréquences 5G d'environ 600 millions d'euros.

TEST DE SENSIBILITÉ AUX HYPOTHÈSES RETENUES

Pour les UGT TF1 et Bouygues Telecom, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) ont été réalisées. Ces hypothèses ont été prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du

taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les deux hypothèses suivantes (H1, H2), prises individuellement, avec les données suivantes :

	Taux d'actualisation	Variation du flux normatif		Taux de croissance à l'infini	
	H1 / H2 ^a	H1 ^a	H2 ^a	H1 ^a	H2 ^a
TF1	8,5%	(18,0)%	(25,5)%	0,1%	(0,5)%
Bouygues Telecom	5,9%	(41,9)%	(47,3)%	0,3%	0,1%

(a) selon hypothèse de structure d'endettement : 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H1) / 2/3 dette - 1/3 fonds propres (H2)

Pour TF1, dans le cas d'une baisse du flux de trésorerie normatif de 20 %, combinée à une hausse du taux d'actualisation de cent points de base, la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur comptable de 201 millions d'euros en H1 et inférieure à la valeur comptable de 124 millions d'euros en H2. Par ailleurs, dans le cas d'une baisse de moitié du taux de croissance à l'infini du flux normatif, en considérant toutes les autres hypothèses décrites ci-avant constantes, la valeur recouvrable serait supérieure à la valeur comptable de 102 millions d'euros en H1 et supérieure de 211 millions d'euros en H2.

Pour Bouygues Telecom, dans le cas d'une baisse du flux de trésorerie normatif de 20 % combinée à une hausse du taux d'actualisation de cent points de base, la valeur recouvrable serait inférieure à la valeur comptable

de 636 millions d'euros en H1 et inférieure à la valeur comptable de 88 millions d'euros en H2. Par ailleurs, dans le cas d'une baisse de moitié du taux de croissance à l'infini du flux normatif, en considérant toutes les autres hypothèses décrites ci-avant constantes, la valeur recouvrable serait supérieure à la valeur comptable de 1 666 millions d'euros en H1 et supérieure de 2 381 millions d'euros en H2.

CONCLUSION DES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Pour toutes les UGT testées, les valeurs recouvrables déterminées dans les deux hypothèses de structure d'endettement restent supérieures à la valeur comptable des actifs. Par conséquent, nous n'avons pas été conduits à procéder à une estimation plus fine de la valeur recouvrable des UGT.

3.2.5 Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2020, ils incluent :

- les coentreprises et entités associées comptabilisées par mises en équivalence pour 1 542 millions d'euros ;

- les autres actifs financiers non courants (prêts, créances, participations non consolidées, etc.) pour 529 millions d'euros ;
- les impôts différés actifs pour 346 millions d'euros.

	Coentreprises et entités associées	Participations non consolidées ^a	Autres actifs financiers non courants ^a	Total	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Impôts différés actifs
31/12/2018	2 668	110	464	3 242	(73)	3 169	326
Flux 2019							
Écarts de conversion	89		5	94		94	2
Changements de périmètre	(1 072)	7	12	(1 053)		(1 053)	2
Investissements et augmentations diverses		6		6		6	
Dotations, reprises et variations de juste valeur		(17)		(17)	(2)	(19)	
Cessions et réductions diverses		(15)		(15)		(15)	
Virements de rubriques et autres mouvements	(92)	(2)	(45)	(139)		(139)	12
31/12/2019	1 593	89	436	2 118	(75)	2 043	342
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(37)		(38)	(75)			
VALEUR NETTE AU 31/12/2019	1 556	89	398	2 043			342

(a) éléments présentés en "Autres actifs financiers non courants" au bilan consolidé

	Coentreprises et entités associées ^a	Participations non consolidées ^b	Autres actifs financiers non courants ^b	Amortisse- ments et Total dépréciations	Valeur nette	Impôts différés ^c	
31/12/2019	1 593	89	436	2 118	(75)	2 043	342
Flux 2020							
Écarts de conversion	(21)		(15)	(36)	2	(34)	(2)
Changements de périmètre	(159)	(1)	13	(147)	1	(146)	18
Investissements et augmentations diverses		4	7	11		11	
Dotations, reprises et variations de juste valeur		(12)		(12)	(4)	(16)	
Cessions et réductions diverses		(5)		(5)		(5)	
Virements de rubriques et autres mouvements	177	1	41	219	(1)	218	(12)
31/12/2020	1 590^d	76	482	2 148	(77)	2 071	346
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	(48)		(29)	(77)			
VALEUR NETTE AU 31/12/2020	1 542	76	453	2 071			346

(a) y compris *goodwill* sur entités associées : 387 millions d'euros au 31 décembre 2020

(b) éléments présentés en "Autres actifs financiers non courants" au bilan consolidé

(c) cf. note 7 de l'annexe

(d) dont Alstom 711 millions d'euros et SDAIF 286 millions d'euros (note 3.2.6.2 de l'annexe)

3.2.6 Coentreprises et entités associées

	Quote-part de capitaux propres	Quote-part de résultat exercice ^a	Goodwill sur mises en équivalence	Net
31/12/2018	1 309	304	1 020	2 633
Flux 2019				
Résultat de l'exercice		352	(2)	350
Écarts de conversion	89			89
Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	(93)			(93)
Résultat net et produits et charges nets comptabilisés	(4)	352	(2)	346
Affectation du résultat N-1, distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(711)	(304)	(408)	(1 423)
31/12/2019	594	352	610	1 556
Flux 2020				
Résultat de l'exercice		228	(12)	216
Écarts de conversion	(17)		(3)	(20)
Autres produits et charges comptabilisées directement en capitaux propres	(35)			(35)
Résultat net et produits et charges nets comptabilisés	(52)	228	(15)	161
Affectation du résultat N-1, distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	385	(352)	(208)	(175)
31/12/2020	927	228	387	1 542^b

(a) hors perte de valeur sur *goodwill*

(b) dont Alstom 711 millions d'euros et SDAIF 286 millions d'euros (note 3.2.6.2 de l'annexe)

Les principales participations des coentreprises et entités associées sont citées en note 24 de l'annexe.

La valeur des coentreprises et entités associées diminue de 14 millions d'euros sur l'exercice 2020. Cette variation comprend principalement l'entrée en périmètre de la SDAIF chez Bouygues Telecom pour 295 millions d'euros et la baisse de la valeur d'Alstom de 263 millions d'euros en lien notamment avec les opérations de l'exercice sur le capital.

Au 31 décembre 2020, la valeur nette de 1 542 millions d'euros se décompose en 344 millions d'euros de coentreprises (note 3.2.6.1 de l'annexe) et 1 198 millions d'euros de participations dans les entités associées (note 3.2.6.2 de l'annexe).

3.2.6.1 Coentreprises

	31/12/2019	Flux nets 2020	31/12/2020	dont quote-part de résultat et perte de valeur
Diverses participations	280	(7)	273	4
Axione	83	(12)	71	47
TOTAL	363	(19)	344	51

Les diverses participations concernent majoritairement des sociétés industrielles chez Colas (carrières, usines d'émulsion) exploitées en commun avec des partenaires hors-groupe.

3.2.6.2 Participations dans les entités associées

	31/12/2019	Flux nets 2020	31/12/2020	dont quote-part de résultat et perte de valeur
Alstom	974	(263)	711	169
Bouygues Construction				
Sociétés concessionnaires d'ouvrages	9	(4)	5	(4)
Autres entités associées	3	1	4	1
Colas				
Tipco Asphalt (Thaïlande)	131	(1)	130	30
Mak Mecsek zrt (Hongrie)	36		36	3
Autres entités associées	27	(8)	19	(7)
TF1				
Autres entités associées	2	(2)		(12)
Bouygues Telecom				
SDAIF		286	286	(14)
Autres entités associées		(2)	(2)	(1)
Bouygues Immobilier				
Autres entités associées	11	(2)	9	
TOTAL	1 193	5	1 198	165

Alstom

La contribution d'Alstom au résultat net de l'exercice 2020 s'élève à 169 millions d'euros et inclut 51 millions d'euros liés à la prise en compte du résultat publié par Alstom au titre de son second semestre 2019/2020 et de son premier semestre 2020/2021, une plus-value nette de 87 millions d'euros à la suite de la cession par Bouygues de 4,8 % du capital et un profit de dilution de 31 millions d'euros à la suite de l'augmentation de capital d'Alstom réalisée au quatrième trimestre 2020 (note 1.2.1 de l'annexe). La valeur comptable consolidée de la participation au 31 décembre 2020

s'élève à 711 millions d'euros, dont 253 millions d'euros de *goodwill* et 35 millions d'euros d'écarts d'évaluation non amortissables portant principalement sur la marque Alstom. Elle s'élevait à 974 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La valeur comptable consolidée par action au bilan au 31 décembre 2020 s'élève à 30,13 euros, niveau inférieur au cours de Bourse de l'action au 31 décembre 2020, soit 46,61 euros.

Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans Alstom sont les suivants :

Montants exprimés à 100 %	Alstom	
	30/09/2020	31/03/2020
Actif non courant	4 470	4 628
Actif courant	8 234	8 380
Actifs destinés à la vente	240	
TOTAL ACTIF	12 944	13 008
Capitaux propres	3 341	3 328
Passif non courant	1 901	1 905
Passif courant	7 407	7 775
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	295	
TOTAL PASSIF	12 944	13 008
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 518	8 201
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ	263	630
RÉSULTAT NET	175	474
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	170	467

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES PART GROUPE PUBLIÉS D'ALSTOM	3 281	3 072
Augmentation de capital Alstom dans le cadre du financement de l'acquisition de Bombardier Transport réalisée au quatrième trimestre 2020	2 008	
Quote-part Bouygues (7,99 % au 31/12/2020)	423	451
Écarts d'évaluation et goodwill de niveau Bouygues	288	523
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS DE BOUYGUES	711	974

Compte tenu du décalage des dates de clôture des exercices annuels d'Alstom (31 mars) et de Bouygues (31 décembre) et des dates de publication, les données publiées par Alstom au 30 septembre 2020 servent de base à la comptabilisation du 31 décembre 2020.

INFORMATIONS SUR LE TEST DE DÉPRÉCIATION DE LA PARTICIPATION DANS ALSTOM PRATiqué AU 31 DÉCEMBRE 2020

À la clôture 2020, dans la mesure où le cours de Bourse au 31 décembre 2020 de 46,61 euros est supérieur de 55 % à la valeur comptable consolidée

de 30,13 euros, la valorisation selon la méthode DCF n'a pas été calculée. Cette approche est confortée par le consensus en date du 15 février 2021 d'un objectif de cours médian à trois mois d'Alstom de 52,30 euros.

CONCLUSION DU TEST DE DÉPRÉCIATION

La valeur recouvrable déterminée à partir du cours de Bourse au 31 décembre 2020 est supérieure à la valeur comptable de la participation de Bouygues dans Alstom. Aucune dépréciation n'est à enregistrer.

SDAIF

La valeur de la SDAIF au bilan au 31 décembre 2020 dans les comptes de Bouygues s'élève à 286 millions d'euros et tient compte d'une quote-part de résultat négatif de 14 millions d'euros.

Les montants globalisés des principaux actifs, passifs, produits et charges au titre de la participation du groupe Bouygues dans SDAIF sont les suivants :

Montants exprimés à 100 %	SDAIF	
	31/12/2020	
Actif non courant	1 324	
Actif courant	301	
Actifs destinés à la vente		
TOTAL ACTIF	1 625	
Capitaux propres	583	
Passif non courant	896 ^a	
Passif courant	146	
Passifs liés à des actifs destinés à la vente		
TOTAL PASSIF	1 625	
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	
RÉSULTAT NET	(28)	

(a) dont 835 millions d'euros de dettes financières non courantes

Réconciliation des capitaux propres avec les valeurs comptables des intérêts du Groupe :

	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES DE SDAIF	583
Quote-part Bouygues (49 % au 31/12/2020)	286
MONTANT DE L'ACTIF NET COMPTABILISÉ DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS DE BOUYGUES	286

3.2.7 Participations non consolidées et autres actifs financiers non courants

Le tableau ci-après détaille les informations relatives aux principales participations non consolidées nettes au 31 décembre.

Participations	31/12/2020		31/12/2019	
	Juste valeur	% de détention	Juste valeur	% de détention
Sociétés françaises				
Bouygues Construction				
Bouygues Construction Airport Concessions Europe SAS	3	51%	6	51%
Colas				
Sociétés d'enrobés, de liants et de carrières ^a	14		8	
TF1				
Studio71	0	6%	9	6%
SOUS-TOTAL	17		23	
Sociétés étrangères				
Bouygues Construction				
Cross Yarra Partnership (Australie)	16	10%	16	10%
Ravinala Airport SA (Madagascar)	2	10%	2	10%
TF1				
Wibbitz (Israël)			0	7,84%
Colas				
Sociétés d'enrobés, de liants et de carrières ^a			1	
SOUS-TOTAL	18		19	
Filiales et participations diverses ^a	41		47	
TOTAL	76		89	

(a) Les informations sur les "Sociétés d'enrobés, de liants et de carrières" et "Filiales et participations diverses" regroupent un grand nombre de sociétés individuellement non significatives.

La baisse des participations non consolidées est de 13 millions d'euros sur l'exercice 2020. Les principaux mouvements concernent la mise à la juste valeur par capitaux propres de la participation de TF1 dans Studio 71 et celle de Bouygues Construction dans Airport Concessions Europe SAS.

Le tableau ci-après détaille les informations relatives aux autres actifs financiers non courants au 31 décembre.

	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations	88	81
Prêts	232	186
• Dépôts et cautionnements versés nets	99	103
• Fonds communs de placement	30	24
• Autres titres immobilisés dont les montants unitaires sont inférieurs à 2 millions d'euros	4	4
Autres immobilisations financières	133	131
Autres actifs financiers non courants	453	398

Répartition par nature des participations non consolidées et autres actifs financiers non courants (hors coentreprises et entités associées)

	Actifs financiers à la juste valeur par OCI ^{a b}	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ^c	Actifs financiers au coût amorti ^d	Total
31/12/2019	49	69	369	487
Flux 2020	(10)	2	50	42
31/12/2020	39	71	419	529
Échéance à moins d'1 an			13	13
Échéance entre 1 et 5 ans			102	102
Échéance supérieure à 5 ans	39	71	304	414

(a) concernent les participations non consolidées (12 millions d'euros au 31 décembre 2020) et les autres titres immobilisés (27 millions d'euros au 31 décembre 2020) qui sont évalués en juste valeur de hiérarchie de niveau 3

(b) variations enregistrées en *Other Comprehensive Income* (état consolidé des produits et charges comptabilisés)

(c) concernent pour l'essentiel les titres non consolidés (64 millions d'euros au 31 décembre 2020) qui sont évalués en juste valeur de hiérarchie de niveau 3

(d) y compris créances financières sur activité de PPP (partenariat public-privé)

Juste valeur des actifs et des passifs financiers

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 (cours cotés non ajustés) : cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 (données observables) : données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de

niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables) ;

- niveau 3 (données non observables) : données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs (par exemple, extrapolation de courbes de taux sur des périodes longues non observables). Sont principalement concernés dans le Groupe certains titres de participations non consolidées.

	NIVEAU 1 Cours cotés	NIVEAU 2 Données observables	NIVEAU 3 Données non observables	31/12/2020
Actifs financiers à la juste valeur par OCI ^a			39	39
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			71	71
Trésorerie nette	4 037			4 037
Instruments financiers nets et autres actifs et passifs financiers courants	(3)			(3)

(a) variations enregistrées en *Other Comprehensive Income* (état consolidé des produits et charges comptabilisés)

Note 4 Actif courant

4.1 Stocks

	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Dépréciation ^a	Net	Brut	Dépréciation ^a	Net
Stocks de promotion immobilière	1 488	(151)	1 337 ^b	1 694	(128)	1 566
Stocks de matières premières et produits finis	1 130	(98)	1 032	1 240	(75)	1 165
Programmes et droits de diffusion	612	(142)	470	650	(142)	508
TOTAL	3 230	(391)	2 839	3 584	(345)	3 239

(a) dont :

- dotations de l'exercice (155) (106)
- reprises de l'exercice 105 104

(b) dont Bouygues Immobilier : immeubles en cours 1 208 millions d'euros, immeubles achevés 60 millions d'euros

Engagements d'exploitation (avec contrepartie) non encore comptabilisés

TF1	Échéances			31/12/2020	31/12/2019
	À moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans		
Programmes et droits de télédiffusion	461	474	6	941	1 120
Droits de retransmissions sportives	64	77		141	171
DROITS COMMANDÉS NON ENCORE DIFFUSABLES ^a	525	551	6	1 082	
Total 31/12/2019	522	751	18		1 291

(a) La partie de ces contrats libellée en devises est de 25 millions d'euros en USD au 31 décembre 2020, contre 41 millions d'euros en USD fin 2019.

Bouygues Immobilier	Échéances			31/12/2020	31/12/2019
	À moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans		
ACQUISITIONS D'ASSIETTES FONCIÈRES ^b	331	5		336	413
Total 31/12/2019	413				413

(b) Les acquisitions d'assiettes foncières correspondent à des engagements signés fermes sous conditions, pour lesquels Bouygues Immobilier est tenue d'acheter le terrain si les conditions suspensives sont levées (généralement l'obtention du permis de construire).

Bouygues Telecom	Échéances			31/12/2020	31/12/2019
	À moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans		
SÉCURISATION DES APPROVISIONNEMENTS DE TERMINAUX ^c	274			274	154
Total 31/12/2019	154				154

(c) La sécurisation des approvisionnements de terminaux fait l'objet de contrats généralement triennaux signés avec les fournisseurs de terminaux définissant un volume minimum. Le fournisseur s'engage à assurer la fourniture de ces terminaux et Bouygues Telecom s'engage à acheter le volume défini.

4.2 Avances et acomptes versés sur commandes

	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	399	(1)	398	435	(1)	434

4.3 Clients/actifs d'impôts/autres créances courantes

	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients et comptes rattachés (clients, factures à établir)	6 556	(666)	5 890	6 917	(629)	6 288
Actifs sur contrats clients	2 448		2 448	2 426		2 426
Actifs d'impôt (exigible)	217	(4)	213	309	(2)	307
Autres créances courantes :						
• Personnel, organismes sociaux, État et autres créances	1 554	(8)	1 546	1 549	(5)	1 544
• Créances diverses	1 235	(190)	1 045	1 132	(209)	923
• Paiements d'avance	455		455	361		361
TOTAL AUTRES CRÉANCES COURANTES	3 244	(198)	3 046	3 042	(214)	2 828
TOTAL	12 465	(868)	11 597	12 694	(845)	11 849

Répartition des créances clients nettes entre encours non échus et échus

	Encours non échus	Encours échus			31/12/2020	31/12/2019
		0 à 6 mois	6 à 12 mois	À plus de 12 mois		
Créances clients et comptes rattachés	4 063	1 106	400	987	6 556	6 917
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(29)	(62)	(54)	(521)	(666)	(629)
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	4 034	1 044	346	466^a	5 890	
Total 31/12/2019	4 266	1 352	352	318		6 288

(a) dont Bouygues Construction 256 millions d'euros, Colas 148 millions d'euros et Bouygues Telecom 49 millions d'euros

Les créances échues de plus de douze mois non dépréciées concernent essentiellement de la TVA récupérable et des compensations avec dettes fournisseurs. L'analyse de ces créances n'a pas révélé de risque de crédit complémentaire.

4.4 Actifs sur contrats clients

	31/12/2019	Flux 2020			31/12/2020	Échéances	
		Écarts de conversion	Changements de périmètre et autres mouvements	Variations liées à l'activité		À moins d'un an	À plus d'un an
Coût d'obtention des contrats clients	239			40	279	140	139
Coût d'exécution des contrats clients	396		4	144	544	55	489
Écarts liés à l'avancement des contrats ^a	1 791	(36)	(13)	(117)	1 625	1 625	
TOTAL ACTIFS SUR CONTRATS CLIENTS	2 426	(36)	(9)	67	2 448	1 820	628

(a) composés des factures à établir sur contrats de construction de Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas

4.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Disponibilités	4 003		4 003	3 055		3 055
Équivalents de trésorerie	221		221 ^a	519		519
TOTAL	4 224		4 224	3 574		3 574

(a) dont 215 millions d'euros chez Bouygues SA

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères de premier rang.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont valorisés à leur juste valeur et peuvent être facilement convertis en numéraire.

L'intégralité des placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie est disponible à fin 2020.

La trésorerie nette présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants par devise au 31 décembre :

	Euro	Livre sterling	Franc suisse	Autres devises Europe	Dollar Australie	Dollar USA	Dollar Canada	Autres devises	Total	
									31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	2 818	194	91	73	254	144	108	321	4 003	3 055
Équivalents de trésorerie	218		1					2	221	519
Concours bancaires courants et soldes crédeurs de banque	(116)		(12)	(7)	(18)			(34)	(187)	(220)
Total 31/12/2020	2 920	194	80	66	236	144	108	289^a	4 037	
Total 31/12/2019	2 272	155	80	37	335	150	65	260		3 354

(a) Les autres devises concernent principalement la zone Asie-Pacifique pour 179 millions d'euros, la zone Afrique pour 93 millions d'euros et la zone Moyen-Orient pour 9 millions d'euros.

4.6 Analyse des amortissements et dépréciations d'actif, provisions au passif

	Dotations et reprises en résultat opérationnel courant							31/12/2020	
	31/12/2019	Écarts de conversion	Change-ments de périmètre ^a	Amortis-sements et dépré-ciations ^b	Autres dépré-ciations et provisions nettes	Reprises non utilisées	Autres dépré-ciations et autres provisions ^c		Autres mouve-ments
Amortissements, dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles	(17 716)	179	(28)	(1 832) ^d			(17)	752 ^e	(18 662)
Amortissements, dépréciations sur droits d'utilisation des actifs loués	(1 380)	9		(359)				127 ^f	(1 603)
Dépréciations du goodwill	(52)				(2)		(58)		(112)
Dépréciations des autres actifs financiers non courants	(75)	2	1				1	(6)	(77)
SOUS-TOTAL NON COURANT	(19 223)	190	(27)	(2 191)	(2)^d	^d	(74)^d	873	(20 454)
Dépréciations des stocks	(345)	3	(1)		(61)	17	(6)	2	(391)
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(629)	11	(11)		(72)	34		1	(666)
Dépréciations des valeurs mobilières de placement									
Dépréciations des autres actifs courants hors dépréciations créances fiscales	(214)	2			(3)	14	6	(3)	(198)
SOUS-TOTAL COURANT	(1 188)	16	(12)		(136)	65			(1 255)
TOTAL ACTIF	(20 411)	206	(39)	(2 191)	(138)	65^g	(74)	873	(21 709)
Provisions non courantes	2 167	(21)	(3)		128 ^d	(88) ^d	8 ^d	54	2 245
Provisions courantes	1 136	(22)			292	(173)	16	(7)	1 242
TOTAL PASSIF	3 303	(43)	(3)		420	(261)^g	24	47	3 487

(a) Les changements de périmètre concernent principalement l'acquisition d'EIT chez Bouygues Telecom.

(b) concernent les amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles, incorporelles et sur droits d'utilisation des actifs loués

(c) enregistrées en "Autres produits et charges opérationnels" ou "Autres produits et charges financiers". Les autres dépréciations et autres provisions comportent 75 millions d'euros de perte de valeur d'actifs incorporels du pôle Unify de TF1 dont 17 millions d'euros en amortissements, dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles (marques) et 58 millions d'euros en dépréciation de goodwill.

(d) L'ensemble des dotations et reprises aux amortissements, dépréciations et provisions non courantes est de 1 956 millions d'euros (voir l'état consolidé des flux de trésorerie).

(e) principalement réduction des amortissements à la suite de cessions ou mises au rebut de matériels, dont 218 millions d'euros chez Bouygues Construction, 306 millions d'euros chez Colas et 198 millions d'euros chez Bouygues Telecom

(f) principalement liés à des modifications de contrats de location entraînant une décomptabilisation partielle des droits d'utilisations

(g) Les reprises non utilisées pour 326 millions d'euros figurent en renvoi du compte de résultat consolidé.

Note 5 Informations sur les capitaux propres consolidés

5.1 Part Groupe et participations ne donnant pas le contrôle : détail par nature au 31 décembre 2020

	Capital	Réserves		Réserves et résultat consolidés	Opérations affectées directement en capitaux propres	31/12/2020	
		Prime d'émission	liées au capital				Report à nouveau
Part Groupe	381	2 390	809	2 446	4 672	(358)	10 340
Participations ne donnant pas le contrôle					1 510	(47)	1 463
CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE	381	2 390	809	2 446	6 182	(405)	11 803

5.2 Capital de Bouygues SA

Au 31 décembre 2020, le capital social de Bouygues SA est constitué de 380 759 842 actions d'une valeur nominale d'un euro, dont l'évolution sur l'année 2020 a été la suivante :

	31/12/2019	Flux 2020		31/12/2020
		Augmentation	Réduction	
Actions	379 828 120	931 722		380 759 842
NOMBRE DE TITRES	379 828 120	931 722		380 759 842
Nominal		1 €		1 €
CAPITAL (en euros)	379 828 120	931 722		380 759 842

L'augmentation du capital de 22 millions d'euros (cf. variation des capitaux propres consolidés) correspond à l'exercice d'options de souscription pour 931 722 actions en 2020.

5.3 Analyse des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

	Note annexe	Exercice 2020	Exercice 2019
Réserve des écarts actuariels	5.3.1	(37)	(89)
Réserve de juste valeur sur instruments de capitaux propres	5.3.2	(7)	(13)
Réserve de conversion des filiales contrôlées	5.3.3	(109)	52
Réserve de juste valeur sur instruments financiers de couverture	5.3.4	8	(31)
Impôts sur les opérations en capitaux propres		13	26
Quote-part des retraitements sur mises en équivalence		(55) ^a	(4) ^b
PART GROUPE		(187)	(59)
Autres produits et charges sur participations ne donnant pas le contrôle		(16)	(19)
TOTAL		(203)	(78)

(a) concerne principalement Alstom pour un impact négatif de 29 millions d'euros et les réserves de conversion Colas et Bouygues Construction pour un impact négatif de 19 millions d'euros. L'impact négatif d'Alstom de 29 millions d'euros comprend l'effet de la cession de 4,8 % des titres Alstom et de la première augmentation de capital Alstom dans le cadre du projet d'acquisition de Bombardier pour un impact négatif de 38 millions d'euros, dont la contrepartie est enregistrée au sein des réserves de consolidation (note 5.5 de l'annexe)

(b) concerne principalement Alstom pour un impact négatif de 17 millions d'euros compensé par les réserves de conversion chez Colas et chez Bouygues Construction pour 9 millions d'euros. L'impact négatif d'Alstom de 17 millions d'euros comprend l'effet de la cession de 13 % des titres pour un impact négatif de 13 millions d'euros, dont la contrepartie est enregistrée au sein des réserves de consolidation

5.3.1 Réserve des écarts actuariels sur avantages du personnel (part Groupe)

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Variation avant impôt (sociétés contrôlées)	(253)	(37) ^a	(290)

(a) principalement liés à l'évolution du taux iBoxx A10+ en France à 0,60 % au 31 décembre 2020 contre 0,92 % au 31 décembre 2019. L'impact négatif des taux d'actualisation et du plafonnement des actifs sur les pensions est partiellement compensé par la hausse de la juste valeur des actifs de pensions (note 20.3.2.1 de l'annexe).

5.3.2 Réserve de juste valeur sur instruments de capitaux propres (part Groupe)

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Variation avant impôt (sociétés contrôlées)	(13)	(7)	(20)

5.3.3 Réserve de conversion (part Groupe)

Les principales réserves de conversion au 31 décembre 2020 déterminées sur les états financiers consolidés des sociétés étrangères exprimés en devise (filiales contrôlées et mises en équivalence) sont présentées ci-après. La variation négative de l'exercice de 129 millions d'euros s'explique principalement par une baisse des réserves de conversion chez Colas pour 124 millions d'euros.

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
US dollar	41	(38)	3
Dollar australien	1	2	3
Dollar canadien	6	(43)	(37)
Dollar Hong Kong	4	(11)	(7)
Franc suisse	35	(3)	32
Livre sterling	11	(3)	8
Réserve de conversion Alstom	(64)	(1)	(65)
Autres devises	4	(32)	(28)
TOTAL	38	(129)^a	(91)

(a) dont mises en équivalence pour un impact négatif de 20 millions d'euros

5.3.4 Réserve de juste valeur des instruments financiers de couverture (part Groupe)

L'évolution de la réserve incluant les variations sur appréciation des instruments financiers de couverture est la suivante :

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Variation avant impôt (sociétés contrôlées) *	(89)	8	(81)

(a) principalement liés aux instruments financiers de couverture de flux futurs et de change

5.4 Analyse des paiements fondés sur des actions (part Groupe)

L'impact sur les capitaux propres consolidés des paiements fondés sur des actions (IFRS 2) est le suivant :

	31/12/2020	31/12/2019
Affectation aux réserves :		
Charge calculée selon les plans octroyés depuis les 5 dernières années chez TF1	1	1
Charge calculée selon les plans octroyés depuis les 5 dernières années chez Bouygues SA	3	5
Charge calculée selon l'avantage octroyé aux salariés sur l'opération Bouygues Confiance n° 11		10
TOTAL	4	16

5.5 Analyse des acquisitions et cessions sans changement de contrôle et des autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)

L'augmentation de 96 millions d'euros correspond principalement à :

- l'impact de la décomptabilisation des réserves des écarts actuariels et des instruments de capitaux propres enregistrés en "Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)" au sein des réserves consolidées consécutivement à la cession de 4,8 % des titres Alstom et à la première augmentation de capital Alstom dans le cadre du projet d'acquisition de Bombardier (note 5.3 de l'annexe) pour 38 millions d'euros ; et
- l'impact de l'augmentation de capital chez Bouygues Telecom pour la part réalisée par JCDecaux pour 57 millions d'euros.

Note 6 Provisions non courantes et courantes

6.1 Provisions non courantes

Au 31 décembre 2020, les provisions non courantes s'élevèrent à 2 245 millions d'euros :

	Avantages du personnel ^a	Litiges, contentieux, réclamations, travaux ^b	Garanties données ^c	Autres provisions non courantes ^d	Total
31/12/2018 retraité	819	286	377	560	2 042
Flux 2019					
Écarts de conversion	6		4	2	12
Changements de périmètre	28	(1)	3	(10)	20
Dotations	87	54	103	81	325
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(89)	(86)	(99)	(111)	(385) ^e
Gains et pertes actuariels	94				94
Virements de rubriques et autres mouvements	(5)	(1)	3	62	59
31/12/2019	940	252	391	584	2 167
Flux 2020					
Écarts de conversion	(5)	(3)	(6)	(7)	(21)
Changements de périmètre	1			(4)	(3)
Dotations	94	76	98	101	369
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(112)	(44)	(106)	(59)	(321) ^f
Gains et pertes actuariels	47				47 ^g
Virements de rubriques et autres mouvements	(7)	1	1	12	7
31/12/2020	958	282	378	627	2 245

Les provisions sont valorisées en fonction de la meilleure estimation du risque par le management.

(a) Avantages du personnel (note 20.2 de l'annexe)	958	dont principaux métiers concernés :		
Indemnités de fin de carrière (IFC)	617	Bouygues Construction		326
Médailles du travail	136	Colas		431
Autres avantages du personnel long terme	205	TF1		53
		Bouygues Telecom		109
(b) Litiges et contentieux, réclamations et travaux	282	Bouygues Construction		101
Provisions sur litiges clients	103	Bouygues Immobilier		21
Réclamations sous-traitants	45	Colas		101
Autres litiges de personnel et divers	134	Bouygues Telecom		54
(c) Garanties données	378	Bouygues Construction		286
Provisions garanties décennales	255	Bouygues Immobilier		23
Provisions garanties complémentaires Bâtiment Génie civil/Travaux publics	123	Colas		69
(d) Autres provisions non courantes	627	Bouygues Construction		122
Provisions risques divers Étranger	48	Colas		340
Provisions risques sociétés non contrôlées	94	Bouygues Telecom		121
Démantèlement et remise en état des sites	316			
Provisions contrôle organismes sociaux	109			
Autres provisions non courantes	60			
(e) dont reprises de provisions non utilisées en 2019	(133)			
(f) dont reprises de provisions non utilisées en 2020	(89)			
(g) figure pour 42 dans l'état consolidé des produits et charges comptabilisés net d'écarts actuariels négatifs pour 5 sur les régimes surfinancés présentés à l'actif				

6.2 Provisions courantes

Au 31 décembre 2020, les provisions liées au cycle d'exploitation s'élevaient à 1 242 millions d'euros :

	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers ^a	Provisions pour pertes à terminaison chantiers ^a	Autres provisions courantes ^b	Total
31/12/2018 retraité	40	370	343	242	995
Flux 2019					
Écarts de conversion	1	4	3	3	11
Changements de périmètre		(1)	28	3	30
Dotations	12	208	284	172	676
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(14)	(170)	(209)	(122)	(515) ^c
Virements de rubriques et autres mouvements	(1)	(17)	(45)	2	(61)
31/12/2019	38	394	404	300	1 136
Flux 2020					
Écarts de conversion	(1)	(11)	(1)	(9)	(22)
Changements de périmètre					
Dotations	17	201	255	176	649
Reprises sur provisions (utilisées ou non)	(9)	(199)	(159)	(147)	(514) ^d
Virements de rubriques et autres mouvements	(1)	(2)	(1)	(3)	(7)
31/12/2020	44	383	498	317	1 242

(a) Bouygues Construction et Colas pour l'essentiel

(l'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci).

(b) Autres provisions courantes :	317	dont principaux métiers concernés :		
Provisions pour réassurance	38	Bouygues Construction		145
Provisions pour restructuration	18	Bouygues Immobilier		30
Provisions pour remise en état des sites (courant)	12	Colas		98
Provisions courantes diverses	249	TF1		21
(c) dont reprises de provisions non utilisées en 2019	(154)			
(d) dont reprises de provisions non utilisées en 2020	(173)			

Note 7 Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs et passifs d'impôt différé liés aux déficits fiscaux des sociétés appartenant au groupe intégré fiscalement de Bouygues SA (Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas) sont présentés au niveau de l'Intégration fiscale Bouygues SA et autres.

7.1 Actifs d'impôt différé

Actifs d'impôt différé	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Bouygues Construction	35	16	51
Bouygues Immobilier	29	(4)	25
Colas	156	(11)	145
TF1			
Bouygues Telecom			
Intégration fiscale Bouygues SA et autres	122	3	125
TOTAL	342	4	346

Les actifs d'impôt différé proviennent pour l'essentiel des décalages fiscaux temporels (provisions temporairement non déductibles fiscalement, etc.) et des déficits fiscaux ayant une forte probabilité de récupération.

7.2 Passifs d'impôt différé

Passifs d'impôt différé	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Bouygues Construction	12	3	15
Bouygues Immobilier	9	(4)	5
Colas	117	(17)	100
TF1	47	(12)	35
Bouygues Telecom	171	(60)	111
Intégration fiscale Bouygues SA et autres	5	2	7
TOTAL	361	(88)	273

Au 31 décembre 2020, l'actif net d'impôt différé s'élève à 73 millions d'euros, dont l'analyse par métier est fournie en note 7.3 de l'annexe.

La hausse de l'actif net d'impôt différé de 92 millions d'euros s'explique notamment par la baisse des retraitements de consolidation générant des impôts différés passifs chez Bouygues Telecom (provisions pour fidélisation clients).

7.3 Répartition des impôts différés nets par métier

Nature des impôts différés nets par métier	Actifs/Passifs d'impôt différé nets 31/12/2019	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux 2020			Actifs/Passifs d'impôt différé nets 31/12/2020
				Produits	Charges	Autres mouvements ^a	
A - Déficits fiscaux							
Bouygues Construction	1			10	(9)	(2)	
Bouygues Immobilier	2			4	(3)		3
Colas	6			3	(2)	(2)	5
TF1	1			3			4
Bouygues Telecom	3		15 ^c		(1)	1	18
Intégration fiscale Bouygues SA et autres	113			15	(4)	(4)	120 ^b
SOUS-TOTAL	126		15	35	(19)	(7)	150
B - Différences temporelles							
Bouygues Construction	22			24	(15)	5	36
Bouygues Immobilier	18					(1)	17
Colas	33	6		5		(4)	40
TF1	(48)			10		(1)	(39)
Bouygues Telecom	(174)		(4)	23	(4)	30	(129)
Intégration fiscale Bouygues SA et autres	4			3	(8)	(1)	(2)
SOUS-TOTAL	(145)	6	(4)	65	(27)	28	(77)
TOTAL	(19)	6	11	100	(46)	21	73

(a) Les autres mouvements concernent notamment les impôts différés comptabilisés en capitaux propres (sur variation de juste valeur sur instruments financiers, sur gains et pertes actuariels sur avantages du personnel).

(b) concerne le déficit d'ensemble du groupe d'intégration fiscale qui s'élevé au 31 décembre 2020 à 459 millions d'euros en base avec une prévision de retournement sur trois ans

(c) concerne EIT

Principales sources d'impôts différés par nature :	31/12/2020	31/12/2019
• Impôts différés actifs sur avantages du personnel (principalement IFC et pensions)	165	160
• Déficits fiscaux	150	126
• Provisions réglementées	(117)	(123)
• Autres	(125) ^a	(182)
TOTAL	73	(19)

(a) concerne notamment des impôts différés passifs sur retraitements de consolidation

7.4 Délai de récupération des actifs d'impôt différé

31/12/2020	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Délai de récupération estimé des impôts différés actifs	143	86	117 ^a	346

(a) principalement les actifs d'impôt différé sur avantages du personnel chez Bouygues Construction et Colas

7.5 Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Compte tenu de leur faible probabilité de récupération, certains actifs d'impôt différé sont non comptabilisés à fin 2020. Il s'agit essentiellement de déficits fiscaux générés à l'étranger ou en France par les sociétés non intégrées dans le régime d'intégration fiscale de Bouygues SA.

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Bouygues Construction	212	48	260
Bouygues Immobilier	30		30
Colas	72	7	79
TF1	13	(1)	12
TOTAL	327	54	381

Note 8 Dettes financières non courantes et courantes

8.1 Répartition des emprunts portant intérêts par échéance

	Dettes financières courantes au 31 décembre				Dettes financières non courantes au 31 décembre							Total échéance à plus d'un an 2020	Total échéance à plus d'un an 2019
	Intérêts courus	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an 2020	Total échéance à moins d'un an 2019	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus		
Emprunts obligataires	90			90	1 095	797	697			592	1 725	3 811	2 824
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		165	134	299	137	411	214	34	602	46	37	1 344	1 271
Emprunts et dettes financières divers		15	70	85	63	102	76	75	104	5	27	389	141
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	90	180	204	474	1 310	987	109	706	643	1 789	5 544		
Total 31/12/2019	96	131	1 068		1 295	986	1 009	783	31	36	1 391		4 236

Les dettes financières non courantes ont augmenté de 1 308 millions d'euros au cours de l'exercice 2020. Cette variation s'explique pour l'essentiel par l'émission d'un emprunt obligataire pour 1 milliard d'euros chez Bouygues SA en avril 2020 et la part non courante de l'estimation de complément de prix lié à l'acquisition d'EIT payable par Bouygues Telecom pour 207 millions d'euros (note 1.2.1 de l'annexe).

Les dettes financières courantes ont baissé de 821 millions d'euros au cours de l'exercice 2020. Cette variation s'explique pour l'essentiel par le remboursement de l'emprunt obligataire chez Bouygues SA de 1 milliard d'euros arrivé à échéance en juillet 2020 et la part courante de l'estimation de complément de prix lié à l'acquisition d'EIT payable par Bouygues Telecom pour 53 millions d'euros (note 1.2.1 de l'annexe).

La liste des emprunts obligataires émis par Bouygues SA est la suivante (pour chacune des souches, il est précisé le cours de cotation en pourcentage de la valeur nominale du "coupon couru") :

ISIN	Date d'émission	Date d'échéance	Montant nominal à l'échéance	Coupon (%)	Cotation au 31/12/2020 en % du nominal coupon couru ^a
FR0011193515	09/02/2012	09/02/2022	800	4,500%	105,3530
FR0011332196	02/10/2012	16/01/2023	700	3,625%	108,1200
FR0010379255	06/10/2006	06/10/2026	595 ^b	5,500%	127,8150
FR0013222494	07/12/2016	07/06/2027	750	1,375%	110,0080
FR0013507654	14/04/2020	24/07/2028	1 000	1,125%	108,4280
TOTAL			3 845		

(a) source : Bloomberg

(b) nominal en livres sterling contre-valorisé en euros

8.2 Lignes confirmées et utilisées

Description	Lignes confirmées - Échéances				Lignes utilisées - Échéances			
	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Au-delà	Total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Au-delà	Total
Emprunts obligataires (Bouygues SA pour l'essentiel)	90	1 494	2 317	3 901	90	1 494	2 317	3 901
Autres emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	751	8 795	95	9 641	299	1 261	83	1 643 ^b
Emprunts et dettes financières divers	85	357	32	474	85	357	32	474
TOTAL^a	926	10 646	2 444	14 016	474	3 112	2 432	6 018

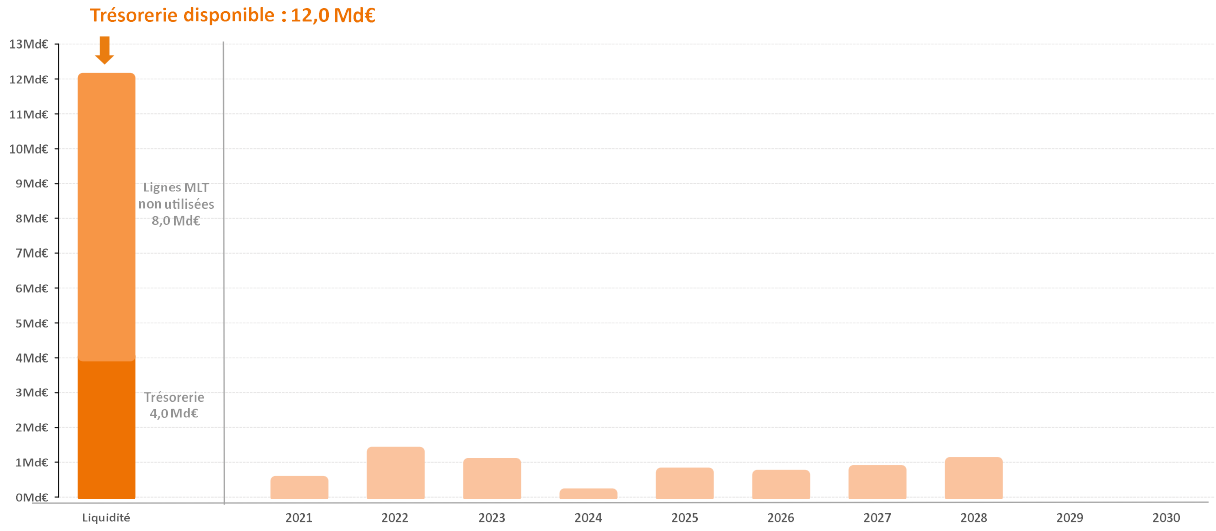
(a) lignes de crédit confirmées et non utilisées : 7 998 millions d'euros

(b) y compris Negotiable European Commercial Paper (Billets de trésorerie) : 40 millions d'euros

8.3 Liquidités au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, la trésorerie disponible s'élève à 4 037 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 7 998 millions d'euros de lignes bancaires confirmées et non utilisées.

Échéancier de la dette financière (lignes utilisées) à fin décembre 2020



Les emprunts obligataires comportent une clause de *change of control* (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent ni *covenant* financier ni *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA, à l'exception du financement de Colas au Canada (192 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2020) qui comporte temporairement un *covenant* de levier en dette sur EBITDA, tels que définis au contrat.

8.4 Répartition de la dette financière courante et non courante selon nature de taux

Répartition de la dette financière courante et non courante, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice :

en pourcentage	31/12/2020	31/12/2019
Dettes à taux fixé ^a	69	86
Dettes à taux variable	31	14

(a) dettes à taux fixé pour plus d'un an

8.5 Risque de taux

Au 31 décembre 2020, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variable	Taux fixé	Total
Passifs financiers (dettes financières) ^a	(2 108)	(3 910)	(6 018)
Actifs financiers (trésorerie nette) ^b	4 037		4 037
Position nette avant gestion	1 929	(3 910)	(1 981)
Couverture de taux	250	(250)	
Position nette après gestion	2 179	(4 160)	(1 981)
Correctif lié à la saisonnalité de certaines activités ^c	392	(392)	
Position nette après gestion et correctif	2 571		

(a) Les options d'achat et compléments de prix intégrés dans la dette au titre d'IFRS 9 sont considérés à taux fixé.

(b) La juste valeur d'instruments financiers liés à des opérations de couverture de l'endettement net est nulle.

(c) Chez Colas, l'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année et la position nette comptable à fin décembre.

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette après gestion et correctif exposée au risque de taux ci-avant engendrerait une dégradation du coût de l'endettement financier net de 26 millions d'euros en année pleine.

8.6 Répartition de la dette financière courante et non courante par devise

	Zone Europe						Total
	Euro	Livre sterling	Autres devises	Dollar USA	Dollar Canada	Autres devises	
Non courant 31/12/2020	4 608	653	4	30	195	54	5 544
Courant 31/12/2020	431	16	5	4		18	474
Non courant 31/12/2019	3 181	897	6	37	91	24	4 236
Courant 31/12/2019	1 232	17	7		33	6	1 295

Les dettes financières ventilées par métier figurent en note 17 de l'annexe.

Le détail par métier des sûretés réelles et nantissements donnés par le Groupe figure en note 19.1 de l'annexe.

Note 9 Principaux éléments de variation de l'endettement financier net

9.1 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2019	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Variation des justes valeurs	Autres mouvements	31/12/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 574	(57)	(1)	683		25	4 224
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(220)	(41)		99		(25)	(187)
TRÉSorerie NETTE (A)	3 354	(98)^a	(1)^a	782^a			4 037
Dettes financières non courantes	4 236	(41)	(1)	1 107 ^b	(13)	256	5 544
Dettes financières courantes	1 295	(4)		(873) ^b	1	55	474
Instruments financiers nets	45				(45)		
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	5 576	(45)	(1)	234	(57)	311	6 018
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A)-(B)	(2 222)	(53)		548	57^c	(311)^d	(1 981)

(a) augmentation nette de trésorerie de 683 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie

(b) flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'exercice 2020 de 234 millions d'euros analysés dans l'état consolidé des flux de trésorerie se décomposent en augmentation de 2 882 millions d'euros et en diminution de 2 648 millions d'euros

(c) variation essentiellement liée au dénouement du swap de couverture de l'emprunt obligataire d'avril 2020 (note 1.2.1 de l'annexe) dont le paiement figure en flux de trésorerie en "Autres flux liés aux opérations de financement"

(d) variation essentiellement liée à l'estimation du complément de prix sur EIT pour 260 millions d'euros comptabilisée en dettes financières

9.2 Principales variations de l'endettement financier net au cours de l'exercice 2020

ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31/12/2019	(2 222)
Alstom : cession de 4,8% des titres et participation à l'augmentation de capital à hauteur de la cession des DPS nets de frais	449
Autres acquisitions/cessions des activités consolidées, des titres non consolidés et autres titres immobilisés, y compris changements de périmètre et engagements de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle	(803) ^a
Acquisition fréquences 5G	(87)
Opérations sur capital	79 ^b
Opération 2019 Bouygues Confiance n° 11 perçue en 2020	15
Dividendes versés	(687)
Exploitation	1 275
ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31/12/2020	(1 981)

(a) concernent principalement l'acquisition d'EIT par Bouygues Telecom pour 827 millions d'euros

(b) concernent principalement l'augmentation de capital de Bouygues SA (levées de stock-options) pour 22 millions d'euros et l'augmentation de capital chez Bouygues Telecom pour la part réalisée par JCDecaux pour 57 millions d'euros

Note 10 Obligations locatives non courantes et courantes

10.1 Répartition des obligations locatives par échéance

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
TOTAL 31/12/2020	91	268	359	293	251	214	181	130	305	1 374
TOTAL 31/12/2019 RETRAITÉ	89	272	361	299	262	223	186	149	332	1 451

10.2 Variation des obligations locatives

	31/12/2019 retraité	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	31/12/2020
Obligations locatives non courantes	1 451	(12)			(65)	1 374
Obligations locatives courantes	361	(4)		(372)	374	359
TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES	1 812	(16)		(372)	309	1 733

Note 11 Passif courant

11.1 Passif courant

	31/12/2020	31/12/2019 retraité
Dettes financières courantes ^a	474	1 295
Obligations locatives courantes	359	361
Impôts courants	165	230
Fournisseurs et comptes rattachés	7 200	7 394
Passifs sur contrats clients ^b	4 098	3 841
Provisions courantes ^c	1 242	1 136
Autres passifs courants, comptes de régularisation et assimilés :		
• Autres dettes opérationnelles (personnel, organismes sociaux, État)	2 927	2 969
• Produits différés	81	51
• Autres dettes non financières	2 621	1 888
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	187	220
Instruments financiers - Couverture des dettes financières	11	57
Autres passifs financiers courants	19	23
TOTAL	19 384	19 465

(a) cf. analyse en note 8 de l'annexe

(b) cf. analyse en note 11.2 de l'annexe

(c) cf. analyse en note 6.2 de l'annexe

11.2 Passifs sur contrats clients

	Flux 2020				31/12/2020
	31/12/2019	Écarts de conversion	Changements de périmètre et autres mouvements	Variations liées à l'activité	
Avances et acomptes reçus sur commandes ^a	1 197	(39)	(9)	(85)	1 064
Écarts liés à l'avancement des contrats ^b	2 644	(33)	356 ^c	67	3 034
PASSIFS SUR CONTRATS CLIENTS	3 841	(72)	347	(18)	4 098

(a) Le poste "Avances et acomptes reçus sur commandes" comprend à hauteur de 6 millions d'euros au 31 décembre 2020 (1 million d'euros au 31 décembre 2019) des avances reçues de la part de clients à la signature de l'acte de vente de programmes immobiliers en état futur d'achèvement.

Ces sommes non restituables sont utilisées pour financer l'avancement des projets et ont été pour la quasi-totalité dépensées au 31 décembre 2020.

(b) principalement composés des produits constatés d'avance sur des contrats de construction de Bouygues Construction

(c) variation essentiellement liée aux contrats apportés dans le cadre de la création de la SDAIF (note 1.2.1 de l'annexe)

Note 12 Chiffre d'affaires

12.1 Analyse par métier

L'analyse du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée en fonction du lieu de réalisation du chiffre d'affaires.

	Chiffre d'affaires 2020				Chiffre d'affaires 2019			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Bouygues Construction	4 694	7 230	11 924	34	5 216	8 033	13 249	35
Bouygues Immobilier	1 920	112	2 032	6	2 565	140	2 705	7
Colas	5 509	6 743	12 252	35	6 535	7 086	13 621	36
TF1	1 860	176	2 036	6	2 093	190	2 283	6
Bouygues Telecom	6 409		6 409	19	6 031		6 031	16
Bouygues SA et autres	10	31	41		6	34	40	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	20 402	14 292	34 694	100	22 446	15 483	37 929	100

La ventilation du chiffre d'affaires par rubrique et métier figure en note 17 de l'annexe.

Au titre des exercices 2020 et 2019, il n'existe pas de contrat d'échange de biens ou de services significatif et aucun revenu significatif ne repose sur une obligation de performance antérieure à l'année en cours.

12.2 Analyse par zone géographique

	Chiffre d'affaires 2020		Chiffre d'affaires 2019	
	Total	%	Total	%
France	20 402	59	22 446	59
Union européenne (27 membres)	2 336	7	2 446	7
Autres pays européens	4 201	12	4 257	11
Afrique	910	3	1 060	3
Moyen-Orient	81	0	137	0
Amérique du Nord	3 905	11	4 189	11
Amérique Centrale et du Sud	342	1	357	1
Asie-Pacifique	2 517	7	3 037	8
TOTAL	34 694	100	37 929	100

À la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2020, le chiffre d'affaires 2019 correspondant a été reclassé en "Autres pays européens".

Le chiffre d'affaires réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 53 % par le Royaume-Uni, essentiellement dans les activités de construction. Il s'agit d'une activité réalisée localement et qui n'est pas exposée de manière significative aux aléas affectant les importations et les exportations.

12.3 Répartition, selon nature de marchés, entre la France et l'international

en pourcentage	2020			2019		
	France	International	Ensemble	France	International	Ensemble
Marchés publics ^a	28	49	36	27	48	35
Marchés privés	72	51	64	73	52	65

(a) facturation directe aux services de l'État, collectivités locales et entreprises publiques (marchés de travaux et d'entretien pour l'essentiel)

12.4 Carnet de commandes

Le carnet de commandes du Groupe au 31 décembre 2020 s'établit à 36 197 millions d'euros.

	Flux 2020			31/12/2020	
	31/12/2019	Écarts de conversion	Changements de périmètre variations liées à l'activité		Autres variations liées à l'activité
Activités de construction	33 022	(235)		333	33 120
dont Bouygues Construction	21 600	(120)		507 ^a	21 987
dont Bouygues Immobilier	2 213			(232)	1 981
dont Colas	9 209	(115)		58	9 152
TF1	143			82	225
Bouygues Telecom	2 277		110^b	539	2 926
Retraitements inter-activités	(98)			24	(74)
TOTAL CARNET DE COMMANDES	35 344	(235)	110	978	36 197
dont maturité inférieure à 1 an	18 989				18 732
dont maturité comprise entre 1 et 5 ans	13 756				14 397
dont maturité supérieure à 5 ans	2 599				3 068

(a) dont 12 726 millions d'euros de prises de commande

(b) concerne principalement EIT

Chez Bouygues Construction et Colas, le carnet de commandes représente le volume d'activité restant à réaliser pour les opérations ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme, c'est-à-dire dont le contrat a été signé et est entré en vigueur (après l'obtention de l'ordre de service et la levée des conditions suspensives).

Chez Bouygues Immobilier, il est composé du chiffre d'affaires des ventes notariées restant à réaliser et du montant du chiffre d'affaires total des réservations signées restant à notarié. En application de la norme IFRS 11, Bouygues Immobilier exclut de son carnet de commandes le chiffre

d'affaires des réservations réalisées à travers des coentreprises mises en équivalence (sociétés en co-promotion en cas de contrôle conjoint).

Le carnet de commandes de TF1 représente le volume d'activité restant à réaliser pour les productions ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme, c'est-à-dire dont le contrat a été signé et est entré en vigueur.

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente principalement le chiffre d'affaires sur les abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels.

Note 13 Résultat opérationnel

	2020	2019
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	1 222	1 676
Autres produits opérationnels	86	71
Autres charges opérationnelles	(184)	(51)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 124	1 696

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 17 de l'annexe.

Le résultat opérationnel courant 2020 intègre une charge de loyers de 950 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16 (note 2.11.2 de l'annexe). A fin 2020 le montant concerne principalement des charges de loyers liés aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur à neuf chez Colas et Bouygues Construction. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées en "Charges externes".

Autres produits et charges opérationnels :

2020

Les autres charges opérationnelles nettes de 98 millions d'euros concernent Bouygues Construction, Bouygues Telecom, Bouygues Immobilier, Colas et TF1 et se décomposent comme suit :

- 41 millions d'euros d'indemnités reçues d'Alpiq par Bouygues Construction (note 1.2 de l'annexe) nettes de frais, partiellement compensés par 5 millions d'euros de coûts relatifs à la cyber-attaque nets de produits d'assurance ;
- 39 millions d'euros de plus-value de cession d'actifs (sites à Cellnex), 3 millions d'euros d'autres produits opérationnels partiellement compensés par 14 millions d'euros de coûts de mise en œuvre du partage de réseau chez Bouygues Telecom ;
- 11 millions d'euros de charges de restructuration nettes et 6 millions d'euros de dépréciation de terrains en Espagne suite à l'arrêt de l'activité de promotion immobilière résidentielle chez Bouygues Immobilier ;
- 71 millions d'euros de charges de restructuration nettes liées à la réorganisation des activités de Colas en France et coûts additionnels de

démantèlement du site de Dunkerque, partiellement compensés par 2 millions d'euros d'indemnités reçues d'Alpiq (note 1.2 de l'annexe) ;

- 75 millions d'euros de dépréciation de *goodwill* et de marques du pôle Unify chez TF1.

2019

Les autres produits opérationnels nets de 20 millions d'euros concernent Bouygues Telecom, Colas et Bouygues Construction et se décomposent comme suit :

- 63 millions d'euros de plus-value de cession d'actifs (sites et pylônes à Cellnex), 4 millions d'euros d'autres produits opérationnels et 3 millions d'euros au titre de la mise en œuvre du partage de réseau (reprises de provision nettes de charges) ;
- 28 millions d'euros de provisions enregistrées pour couvrir les coûts additionnels de démantèlement du site de Dunkerque ;
- 23 millions d'euros de charges de restructuration chez Bouygues Construction.

Note 14 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

14.1 Analyse du coût de l'endettement financier net

	2020	2019
Charges financières dont	(199)	(246)
Charges d'intérêts sur endettement	(186)	(233)
Charges d'intérêts liées à la trésorerie	(13)	(12)
Impacts négatifs des instruments financiers		(1)
Produits financiers dont	32	39
Produits d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	26	34
Revenus et plus-values sur cessions d'éléments de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	6	5
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(167)	(207)

La répartition du coût de l'endettement financier net par métier est présentée en note 17 de l'annexe.

Le coût de l'endettement financier net est en réduction de 40 millions d'euros sous le double effet de la baisse des encours de dettes et des taux des emprunts obligataires.

14.2 Autres produits et charges financiers

	2020	2019
Autres produits financiers	47	84
Autres charges financières	(80)	(94)
TOTAL AUTRES PRODUITS/(CHARGES) FINANCIERS	(33)	(10)

Les autres produits et charges financiers incluent les produits financiers de participation, les plus ou moins-values sur titres non consolidés, la rémunération des investisseurs sur fonds appelés (immobilier d'entreprise), les commissions d'engagements, les variations de juste valeur sur les "Autres actifs financiers courants", les dividendes des entités non consolidées et divers sur la période.

Les autres charges financières nettes baissent de 23 millions d'euros, en liaison avec la hausse de frais de rémunération sur fonds versés sur opérations immobilières et des réévaluations positives sur titres non consolidés plus faibles qu'en 2019.

Note 15 Impôt

15.1 Analyse de la charge nette d'impôt

	2020			2019		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Impositions exigibles par les administrations fiscales	(249)	(122)	(371)	(238)	(181)	(419)
Impositions différées passif	26	5	31	(25)	5	(20)
Impositions différées actif	22	1	23	(10)	(3)	(13)
TOTAL	(201)	(116)	(317)	(273)	(179)	(452)

La répartition de la charge nette d'impôt par métier est présentée en note 17 de l'annexe.

15.2 Rapprochement entre taux théorique d'impôt et taux effectif d'impôt (preuve d'impôt)

Les différences constatées entre le taux théorique d'impôt de droit commun en vigueur en France et le taux effectif constaté en charge de l'exercice sont les suivantes :

	2020	2019
RÉSULTAT NET (100 %)	770	1 320
Neutralisation		
Impôt	317	452
Résultat net des activités abandonnées	Néant	Néant
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(216)	(350)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔTS	871	1 422
Taux théorique d'impôt de l'exercice en France	32,02 %	34,43 %
Effets liés à la non reconnaissance des reports déficitaires et autres décalages temporels : création, (utilisation)	12,28 %	2,11 %
Effets des différences permanentes	(2,05 %)	1,67 %
Impôts forfaitaires, de distribution et crédits d'impôts	(1,49 %)	(1,72 %)
Écarts de taux sur plus-values de cession	(0,23 %)	0,56 %
Écarts de taux d'impôt, impositions étrangères, report variable	(4,13 %)	(5,27 %)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	36,39 %	31,79 %

Le taux effectif d'impôt 2020 s'établit à 36% contre 32 % en 2019. Le taux effectif 2020 est principalement impacté par des déficits à l'étranger n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs et par le fait que les impôts différés au titre des pertes comptabilisées en 2020 par les filiales intégrées fiscalement en France par Bouygues SA ont été reconnus à un taux de 25,83 % (contre 32,02 % applicable en 2020) dans la mesure où ces pertes seront consommées au-delà de 2021. L'effet sur le taux effectif d'impôt de la dépréciation non déductible de *goodwill* du pôle Unify chez TF1 compense les indemnités non imposables reçues d'Alpiq chez Bouygues Construction et Colas.

Note 16 Résultat net part du Groupe des activités poursuivies et résultat dilué par action

Le résultat net des activités poursuivies par action avant dilution est obtenu en ramenant le résultat net des activités poursuivies (part du Groupe) au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2020 (à l'exclusion du nombre moyen des actions détenues ordinaires achetées à titre d'autocontrôle).

	2020	2019
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe en millions d'euros	696	1 184
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	380 216 641	372 761 257
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION en euros	1,83	3,18

Le résultat net des activités poursuivies dilué par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation incluant la conversion potentielle de toutes les actions pouvant avoir un effet dilutif (options de souscription d'actions potentiellement et économiquement exerçables à la clôture de l'exercice).

	2020	2019
Résultat net des activités poursuivies part du Groupe en millions d'euros	696	1 184
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	380 216 641	372 761 257
Ajustement lié à l'effet dilutif des options sur les actions	213 055	697 972
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES DILUÉ PAR ACTION en euros	1,83	3,17

Note 17 Information sectorielle

L'information sectorielle ci-après est présentée par métier (UGT) : Bouygues Construction (BTP) ; Bouygues Immobilier (Immobilier) ; Colas (Routes) ; TF1 (Médias) ; Bouygues Telecom (Télécoms) ; Bouygues SA et autres.

Les cessions internes entre les différents métiers se réalisent en règle générale aux conditions de marché.

L'information sur le chiffre d'affaires par zone géographique figure en note 12.2 de l'annexe.

Les secteurs opérationnels par métier correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel du Groupe et aucun regroupement n'a

été effectué. Cette information est utilisée aux fins d'affectation des ressources aux secteurs opérationnels et de l'évaluation de leur performance.

Les données des secteurs opérationnels suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Le secteur "Bouygues SA et autres" présenté regroupe les contributions des entités holding *corporate* et des entités dédiées au financement centralisé du Groupe.

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT 2020							
Publicité				1 483			1 483
Prestations de services	4 033	110	250	505	4 893	180	9 971
Autres produits sur activités de construction	7 928	1 922	9 823				19 673
Autre chiffre d'affaires	86		2 224	94	1 545		3 949
Chiffre d'affaires total	12 047	2 032	12 297	2 082	6 438	180	35 076
Chiffre d'affaires inter-activités	(123)		(45)	(46)	(29)	(139)	(382)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS EXTERNÉS	11 924	2 032	12 252	2 036	6 409	41	34 694
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	171	12	254	190	623	(28)	1 222
Autres produits opérationnels	41		2		42	1	86
Autres charges opérationnels	(5)	(17)	(71)	(75)	(14)	(2)	(184)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	207	(5)	185	115	651	(29)	1 124
Coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+)	13	(1)	(27)	(1)	(10)	(141)	(167)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(10)	(1)	(15)	(3)	(24)		(53)
Impôt	(103)		(86)	(37)	(173)	82	(317)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	38	(4)	38	(11)	(15)	170	216
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	154	(30)	94	54	417	81	770
Résultat net d'impôt des activités abandonnées							
RÉSULTAT NET	154	(30)	94	54	417	81	770
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	152	(29)	91	24	377	81	696

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT 2019							
Publicité				1 651			1 651
Prestations de services	4 256	52	377	567	4 597	202	10 051
Autres produits sur activités de construction	9 019	2 654	10 750				22 423
Autre chiffre d'affaires	80		2 561	119	1 461		4 221
Chiffre d'affaires total	13 355	2 706	13 688	2 337	6 058	202	38 346
Chiffre d'affaires inter-activités	(106)	(1)	(67)	(54)	(27)	(162)	(417)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC CLIENTS							
EXTERNES	13 249	2 705	13 621	2 283	6 031	40	37 929
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	378	99	433	255	540	(29)	1 676
Autres produits opérationnels					70	1	71
Autres charges opérationnels	(23)		(28)				(51)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	355	99	405	255	610	(28)	1 696
Coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+)	20	(2)	(33)	(2)	(12)	(178)	(207)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(2)	(15)	(4)	(25)		(57)
Impôt	(128)	(38)	(141)	(82)	(185)	122	(452)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	79	(3)	43	(6)		237	350
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	326	47	261	155	379	152	1 320
Résultat net d'impôt des activités abandonnées							
RÉSULTAT NET	326	47	261	155	379	152	1 320
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	325	46	252	67	343	151	1 184

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	171	12	254	190	623	(28)	1 222
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(10)	(1)	(15)	(3)	(24)		(53)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :							
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	218	10	442	261	891	10	1 832
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	244	38	237	17	25	(3)	558
Retraitement des autres produits d'exploitation :							
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(199)	(12)	(89)	(11)	(13)	(2)	(326)
EBITDA APRÈS LOYER 2020	424	47	829	454	1 502	(23)	3 233

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	378	99	433	255	540	(29)	1 676
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(11)	(2)	(15)	(4)	(25)		(57)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :							
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	184	10	462	280	867	11	1 814
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	271	24	151	(3)	35	1	479
Retraitement des autres produits d'exploitation :							
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(231)	(14)	(99)	(14)	(6)		(364)
EBITDA APRÈS LOYER 2019	591	117	932	514	1 411	(17)	3 548

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020							
Coentreprises et entités associées	94	47	395	11	284^a	711^b	1 542
Provisions non courantes	(835)	(99)	(941)	(55)	(283)	(32)	(2 245)
Provisions courantes	(768)	(30)	(397)	(21)		(26)	(1 242)
Endettement financier net au 31 décembre 2020 :							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 582	60	606	179	70	(1 273)	4 224
Dettes financières non courantes	(1 065)	(18)	(346)	(141)	(1 561)	(2 413)	(5 544)
Dettes financières courantes	(11)	(12)	(28)	(35)	(249)	(139)	(474)
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(363)	(336)	(238)	(4)		754	(187)
Instruments financiers - Couverture des dettes financières (actif/passif)			(1)			1	
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET ^c	3 143	(306)	(7)	(1)	(1 740)	(3 070)	(1 981)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019							
Coentreprises et entités associées	105	41	422	12		976^b	1 556
Provisions non courantes	(857)	(91)	(857)	(51)	(279)	(32)	(2 167)
Provisions courantes	(742)	(30)	(323)	(15)		(26)	(1 136)
Endettement financier net au 31 décembre 2019							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 629	86	488	105	47	(1 781)	3 574
Dettes financières non courantes	(1 082)	(20)	(431)	(200)	(1 423)	(1 080)	(4 236)
Dettes financières courantes	(9)	(40)	(36)	(29)	(78)	(1 103)	(1 295)
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(425)	(305)	(387)	(3)		900	(220)
Instruments financiers - Couverture des dettes financières (actif/passif)			(1)			(44)	(45)
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET ^c	3 113	(279)	(367)	(127)	(1 454)	(3 108)	(2 222)

(a) dont SDAIF pour 286 millions d'euros au 31 décembre 2020 (note 1.2.1 de l'annexe)

(b) concerne Alstom pour 711 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 974 millions d'euros au 31 décembre 2019

(c) correspond à la contribution de niveau métier après maintien des comptes courants intra-groupe Bouygues Relais et Uniservice (l'annulation intra-Groupe de ceux-ci est réalisée en colonne Bouygues SA et autres)

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers 2020							
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	355	(4)	641	373	1 422	(78)	2 709
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(114)	(5)	(184)	(283)	(1 633)	(1)	(2 220)
Remboursement des obligations locatives (III)	(100)	(9)	(99)	(21)	(143)		(372)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	141	(18)	358	69	(354)	(79)	117
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ A L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES							
	252	(6)	313	103	(214)	29	477
	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Autres indicateurs financiers 2019							
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	491	120	780	416	1 275	250	3 332
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(189)	(11)	(321)	(242)	(836)	(3)	(1 602)
Remboursement des obligations locatives (III)	(98)	(9)	(88)	(18)	(138)		(351)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	204	100	371	156	301	247	1 379
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ A L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS COURANTES							
	(146)	205	(30)	(32)	(166)	(54)	(223)

Le cash-flow libre est en recul de 1 262 millions d'euros par rapport à celui dégagé sur l'exercice 2019.

Retraité des fréquences 5G (y compris frais de libération) acquises en 2020 et des dividendes Alstom perçus en 2019 pour 341 millions d'euros :

- le cash-flow libre est en baisse de 313 millions d'euros, soit 725 millions d'euros en 2020 contre 1 038 millions d'euros un an plus tôt ;
- le cash-flow libre après variation du besoin en fonds de roulement est en hausse de 387 millions d'euros, soit 1 202 millions d'euros en 2020 contre 815 millions d'euros un an plus tôt.

Note 18 Instruments financiers

Les tableaux ci-après présentent au 31 décembre 2020 la somme des encours notionnels de chaque type de produits utilisé, avec répartition par maturité résiduelle et par devise.

18.1 Couverture du risque de taux, du risque de change et du risque sur matières premières

18.1.1 Analyse par métier

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Achats à terme	443		45	5			493	737
Ventes à terme	328		2	14			344	572
Swaps de change	22		187			1 099	1 308	1 047
Swaps de taux ^a		250	50			100	400	984
Options de taux (caps, floors)					1 200		1 200	1 245
Dérivés de matières premières			2				2	1
Autres			18 ^b				18	

(a) Ce montant concerne des taux fixes payés.

(b) cross-currency swap

18.1.2 Analyse par échéance et devise d'origine

	Date d'échéance			Total	Devise d'origine					
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans		EUR	USD	GBP	HKD	CHF	Autres
Achats à terme	337	156		493	79	54	8	7	9	336
Ventes à terme	316	28		344	8	79	81	22	96	58
Swaps de change	1 307	1		1 308	5	230	281	207	281	304
Swaps de taux	150	110	140	400	361		39			
Options de taux (caps, floors)	400	800		1 200	1 200					
Dérivés de matières premières	2			2	1	1				
Autres		18 ^a		18						18

(a) cross-currency swap

18.2 Valeur de marché des instruments de couverture

Dérivés à l'actif	Devise d'origine						Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	EUR	USD	GBP	HKD	CHF	Autres				
Achats à terme	1					8	9		9	
Ventes à terme		3	1			2	6		6	
Swaps de change		1	2				3	1	2	
Swaps de taux										
Options de taux (caps, floors)	1						1		1	
Dérivés de matières premières						1	1		1	
Autres										
TOTAL ACTIF	2	4	3			11	20	1	19	

Dérivés au passif	Devise d'origine						Total	Couverture de juste valeur	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissements nets à l'étranger
	EUR	USD	GBP	HKD	CHF	Autres				
Achats à terme	(2)	(3)				(2)	(7)	(1)	(6)	
Ventes à terme						(1)	(1)		(1)	
Swaps de change		(3)	(1)	(1)	(1)	(2)	(8)	(2)	(6)	
Swaps de taux	(1)		(10)				(11)	(10)	(1)	
Options de taux (caps, floors)						(3)	(3)		(3)	
Dérivés de matières premières						(1)	(1)		(1)	
Autres										
TOTAL PASSIF	(3)	(6)	(11)	(1)	(1)	(9)	(31)	(13)	(18)	
TOTAL NET	(1)	(2)	(8)	(1)	(1)	2	(11)^a	(12)	1	

(a) L'écart avec la valeur inscrite au bilan s'explique essentiellement chez Colas par la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la Ville de Portsmouth pour un impact négatif de 10 millions d'euros, qui est intégralement compensée par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 10 millions d'euros.

En cas de translation de la courbe des taux de + 1,00 % (et respectivement - 1,00 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à une valeur positive de 1 million d'euros (respectivement une valeur négative de 20 millions d'euros).

En cas de translation des cours des devises de + 1,00 % de l'euro (et respectivement - 1,00 %) par rapport aux autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à

une valeur négative de 10 millions d'euros (respectivement une valeur négative de 8 millions d'euros).

Les calculs ont été effectués par le Groupe ou obtenus de contreparties bancaires avec lesquelles les instruments financiers ont été contractés.

Note 19 Engagements hors bilan

Cette note complète les informations communiquées en notes 3, 4 et 8 de l'annexe.

La présentation des engagements ci-après n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

19.1 Engagements de garantie

	31/12/2020	Échéances								31/12/2019	
		Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	À moins d'un an	De 1 à 5 ans		À plus de 5 ans
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	71	4		67				12	44	15	78
Avals, cautions et garanties donnés	339	83		228	20		8	147	134	58	291
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIES DONNÉS	410	87		295	20		8	159	178	73	369
Avals, cautions et garanties reçus	8						8	2	6		10
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS	8						8	2	6		10
SOLDE NET	402	87		295	20			157	172	73	359

Le Groupe est susceptible d'accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties pluriannuelles (de type "garantie décennale") qui font généralement l'objet de provisions sur une base statistique au passif du bilan. Les garanties de marché accordées par les établissements financiers aux clients du Groupe constituent pour ces établissements des engagements hors bilan ; dans le cas où ces garanties pourraient donner lieu à paiement de sommes quelconques, elles feraient alors l'objet de provisions au bilan du Groupe.

19.2 Engagements contractuels divers

	31/12/2020	Échéances									
		Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/2019
Transport d'images	93				93			22	67	4	44
Réseau	4 782					4 782		281	1 105	3 396	3 402
Autres	204			149	55			62	53	89	182
TOTAL ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS DONNÉS	5 079			149	148	4 782		365	1 225	3 489	3 628
Transport d'images	93				93			22	67	4	44
Réseau	4 782					4 782		281	1 105	3 396	3 402
Autres	204			149	55			62	53	89	182
TOTAL ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DIVERS REÇUS	5 079			149	148	4 782		365	1 225	3 489	3 628
SOLDE NET											

Les principaux engagements contractuels divers concernent les prestations de services contractées auprès des propriétaires de pylônes (TDF, FPS, Cellnex et Cityfast) et des fournisseurs de fibres optiques FTTH chez Bouygues Telecom, l'exploitation de carrières (contrats de forçage) chez Colas. Ils augmentent de 1 451 millions d'euros sur l'exercice dont 1 380 millions d'euros chez Bouygues Telecom principalement dus au déploiement du FTTH qui génère une hausse des contrats de prestations de services associées.

19.3 Autres engagements

Bouygues Telecom

Autorisations d'utilisation de fréquences dans la bande 800 MHz et dans la bande 700 MHz

Les autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 800 MHz et 700 MHz attribuées à Bouygues Telecom pour une durée de vingt ans (en 2012 pour la bande 800 MHz et en 2015 pour la bande 700 MHz) comportent une obligation d'accueillir des MVNO^a, une obligation de couverture progressive de la population métropolitaine (98 % à douze ans et 99,6 % à quinze ans).

Les obligations de couverture portent notamment sur une zone de déploiement prioritaire définie par l'Arcep, qui devra être couverte simultanément par les fréquences 700 et les fréquences 800 (97,7 % à quinze ans), ainsi qu'une obligation de couverture dans chaque département (90 % à douze ans et 95 % à quinze ans).

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 700 MHz introduit une obligation nouvelle visant à couvrir (90 % à quinze ans) les trains du quotidien.

Autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2600 MHz

L'autorisation d'utilisation de fréquences dans la bande 2600 MHz attribuée à Bouygues Telecom pour une durée de vingt ans en 2011 comporte une obligation d'accueillir des MVNO ainsi qu'une obligation de couverture

progressive de la population métropolitaine (25 % à quatre ans, 60 % à huit ans et 75 % à douze ans).

Cette obligation de couverture peut être remplie par toutes autres fréquences dont est titulaire Bouygues Telecom. Aujourd'hui, en l'occurrence, cette obligation est remplie pour l'essentiel au moyen des fréquences 1800 MHz de Bouygues Telecom réallouées à la 4G.

Autorisations d'utilisation des fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz neutre technologiquement

Le 12 janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep et l'opérateur ont signé un accord (dit *New Deal Mobile*) visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble des français. C'est ainsi l'objectif d'aménagement numérique du territoire qui a été retenu, en imposant aux opérateurs de fortes obligations de couverture, en contrepartie du renouvellement de leurs autorisations d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, et 2100 MHz pour une durée de dix ans.

Étant donné que les autorisations actuelles de Bouygues Telecom arrivaient à échéance respectivement en 2022 pour le 2100 MHz et 2024 pour le 900 MHz et le 1800 MHz, l'Arcep a, via la décision n° 2018-0680 du 3 juillet 2018, modifié les autorisations d'utilisation de fréquences actuelles pour y intégrer les nouvelles obligations de déploiements. Elle a par la suite, dans le cadre de la décision n° 2018-1390 du 15 novembre 2018, acté du renouvellement des fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour une durée de dix ans.

Bouygues Telecom se voit donc être titulaire de l'autorisation d'utiliser les fréquences 900 MHz et 1800 MHz jusqu'au 8 décembre 2034 et les fréquences 2100 MHz jusqu'au 11 décembre 2032. L'ensemble des bandes de fréquences est désormais neutre technologiquement et peut donc être utilisé indépendamment pour la 2G/3G/4G.

Autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

Le 12 novembre 2020, l'Arcep a délivré à Bouygues Telecom l'autorisation d'utiliser les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz, en mode de duplexage

^a Mobile Virtual Network Operators (opérateurs de réseaux mobiles virtuels)

temporel (mode TDD). Cette autorisation est attribuée pour une durée de quinze ans jusqu'au 17 novembre 2035, et pourra être prolongée jusqu'au 17 novembre 2040.

Obligations imposées dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz

Les obligations de couverture imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de ces décisions d'utilisation de fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz sont :

- participer au dispositif de couverture ciblée permettant d'accroître la couverture du territoire métropolitain : 5 000 nouvelles zones à couvrir avec au maximum 600 en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022 puis 600 au-delà jusqu'à atteinte des 5 000. Sur ces 5 000 zones, une partie sera réalisée en partage de réseaux actifs entre les quatre opérateurs, et une partie en partage de réseaux passifs à deux ou trois opérateurs ;
- généraliser la 4G sur l'ensemble des sites du réseau : 100 % des sites existants au plus tard le 9 avril 2021 (décalage de trois mois et une semaine en application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire), sauf pour les sites du programme "Zones Blanches centre-bourg" dont 75 % sont passés en 4G au 31 décembre 2020 et 100 % au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- couvrir 99,6 % de la population métropolitaine en bonne couverture au plus tard le 9 décembre 2027 puis 99,8 % de la population métropolitaine au plus tard le 9 décembre 2031 ;
- couvrir les Axes Routiers Prioritaires à l'extérieur des véhicules au plus tard le 9 avril 2021 (décalage de trois mois et une semaine en application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 portant sur le report des échéances administratives lié à la crise sanitaire) ;
- couvrir les Axes Routiers Prioritaires à l'intérieur des véhicules au plus tard le 9 octobre 2025 ;
- couvrir 90 % des voies du réseau ferré régional au plus tard le 31 décembre 2025.

Obligations imposées dans le cadre de l'utilisation des fréquences dans la bande 3,4 - 3,8 GHz (5G)

Les obligations imposées à Bouygues Telecom dans le cadre de l'autorisation d'utilisation des fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz sont :

- déployer un réseau mobile utilisant les fréquences de la bande 3,4 - 3,8 GHz en France métropolitaine : 3 000 sites du réseau mobile au 31 décembre 2022, 8 000 au 31 décembre 2024 (dont 25 % en Zones Peu denses) et 10 500 au 31 décembre 2025 (dont 25 % en Zones Peu denses) ;
- augmenter les performances du réseau mobile au 31 décembre 2030 et des débits fournis : un débit descendant maximal d'au moins 240 Mbit/s sur 75 % des sites au 31 décembre 2022, 85 % des sites au 31 décembre 2024, 90 % des sites au 31 décembre 2025 et 100 % des sites au 31 décembre 2030 ;
- couvrir en 5G l'intégralité des axes à vocation de type autoroutier au 31 décembre 2025 et des axes routiers à vocation simple (ARI) au 31 décembre 2027 ;
- fournir une offre fixe à partir du réseau 5G à compter du 31 décembre 2023 ;
- être transparent sur les sites en panne et les déploiements prévisionnels ;

- fournir une offre commerciale sur des services différenciés à compter du 31 décembre 2023 ;
- fournir des services aux "verticaux", soit l'ensemble des entreprises du secteur privé, quel que soit leur domaine d'activité, et les structures du secteur public ;
- couvrir l'intérieur des bâtiments pour les entreprises et personnes publiques et faire droit aux demandes de raccordement à des systèmes DAS (Distributed Antenna System) au 18 novembre 2021 ;
- rendre le réseau mobile compatible à l'IPv6 (Internet Protocol version 6) à compter du 31 décembre 2020 ;
- proposer une offre aux MVNO.

Zones blanches

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit une extension du programme zones blanches initié en 2004 à de nouvelles communes ne bénéficiant à ce jour d'aucune couverture sur leur centre-bourg et la résorption des zones blanches résiduelles identifiées par les lois de 2004 et 2008. D'autre part, la loi crée un nouveau dispositif ayant pour objectif de couvrir des zones d'activité économique, des zones touristiques ou des équipements publics ayant un intérêt économique et qui ne sont accessibles par aucun réseau aujourd'hui. Pour ces deux dispositifs, les collectivités territoriales mettent à disposition des opérateurs les points hauts supports d'antennes.

Un contrat signé par les quatre opérateurs de réseaux mobiles en février 2016 prévoit la participation équitable de ces derniers à la résorption des zones blanches résiduelles et à l'extension du programme initial. Lors du troisième Comité interministériel aux ruralités de 2016 les opérateurs mobiles se sont engagés à étendre à 1 300 sites le dispositif de zones prioritaires précédemment défini. Une nouvelle convention a été signée en février 2017.

L'avancement au 31 décembre 2020 de Bouygues Telecom pour la part lui incombant était conforme aux délais fixés par la loi et aux objectifs de calendrier rappelés par l'Arcep.

Dans le cadre du *New Deal*, l'ensemble des remontées de collectivités des zones qui ne seraient pas couvertes par un ou plusieurs opérateurs seront désormais traitées dans le cadre du dispositif de couverture ciblée.

Concernant les sites existants du programme "Zones Blanches centre-bourg", également dans le cadre du *New Deal*, Bouygues Telecom a généralisé la 4G sur 75 % des sites fin 2020, et doit atteindre 100 % des sites d'ici fin 2022.

Bouygues SA

Le 7 décembre 2020, dans le cadre de son projet d'acquisition de Bombardier Transport, Alstom a réalisé une augmentation de capital pour un montant d'environ 2 milliards d'euros. Bouygues a participé à l'augmentation de capital dans le cadre d'une « opération blanche » (note 1.2.1 de l'annexe). À l'issue du règlement-livraison de l'augmentation de capital, la participation de Bouygues s'élève à 7,99 % du capital social d'Alstom. Bouygues s'est engagé à conserver ses titres Alstom pendant une période de 90 jours après la date de règlement se terminant le 7 mars 2021.

19.4 Actifs et passifs éventuels

Néant.

Note 20 Engagements envers le personnel et participation au capital

20.1 Effectif moyen

	2020	2019
Cadres	24 376	23 780
Agents de maîtrise et employés	19 726	20 033
Compagnons	22 281	23 262
SOUS-TOTAL EFFECTIF FRANCE	66 383	67 076
Effectifs contrats expatriés et contrats locaux	66 976	66 121
TOTAL EFFECTIF MOYEN	133 359	133 197

En moyenne sur l'année 2020, les effectifs restent stables.

20.2 Engagements envers le personnel

	31/12/2019	Flux 2020	31/12/2020
Indemnités de fin de carrière (IFC)	595	22	617
Médailles du travail et autres	135	1	136
Autres avantages post-emploi (pensions)	210	(5)	205
TOTAL	940	18	958

Ces engagements font l'objet de provisions enregistrées en passif non courant (note 6.1 de l'annexe).

20.3 Engagements envers le personnel, engagements en matière de retraite (avantages postérieurs à l'emploi) hors médailles du travail

20.3.1 Régimes à cotisations définies

	2020	2019
Montants comptabilisés en charges	(1 834)	(1 894)

Les cotisations définies présentées ci-avant comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance-maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraite (régime obligatoire et régimes complémentaires) ;
- aux caisses d'assurance chômage.

20.3.2 Régimes à prestations définies

20.3.2.1 Provisions pour indemnités de fin de carrière et pensions

	Indemnités de fin de carrière		Pensions		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Valeur actualisée des obligations	624	600	1 749	1 775	2 373	2 375
Juste valeur des actifs du régime (fonds dédiés)	(7)	(5)	(1 603)	(1 583)	(1 610)	(1 588)
Plafonnement des actifs			45	3	45	3
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS	617	595	191	195	808	790
dont déficit comptabilisé en provision	617	595	205	210	822	805
dont régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan			(14)	(15)	(14)	(15)
Ratio : fonds dédiés/valeur actualisée des obligations			92%	89%		

La juste valeur des actifs du régime se répartit par type de support comme suit :

	2020		2019	
Instruments de capitaux propres	(551)	34%	(496)	31%
Instruments de dettes	(591)	37%	(592)	37%
Immobilier	(242)	15%	(221)	14%
Fonds de placement	(67)	4%	(76)	5%
Liquidités	(27)	2%	(48)	3%
Autres	(132)	8%	(155)	10%
TOTAL	(1 610)	100%	(1 588)	100%

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2020	2019	2020	2019
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS AU 1^{er} JANVIER	595	528	195	131
Coût des services rendus et passés	38	29	38	34
Charges d'intérêt	4	7	2	3
CHARGE TOTALE RECONNUE	42	36	40	37
Prestations servies	(54)	(27)		
Cotisations versées			(47)	(41)
Écarts de conversion			(4)	5
Changements de périmètre				28 ^a
Écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres	36	58	6	39
Virement de rubriques et autres mouvements	(2)		1	(4)
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS AU 31 DÉCEMBRE	617	595	191	195

(a) concerne pour l'essentiel les engagements d'Alpiq Engineering Services

Le montant des cotisations à verser aux fonds de pensions prévu en 2021 est estimé à 51 millions d'euros.

Les écarts actuariels comprennent :

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2020	2019	2020	2019
Détail des écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres				
Effet des changements d'hypothèses démographiques	(6)	(8)	(99)	(3)
Effet des changements d'hypothèses financières	20	50	100	112
Effet des ajustements issus de l'expérience	22	16	16	31
Rendement des actifs à l'exclusion des produits financiers	0	0	(50)	(95)
Effet du plafonnement des actifs			39	(6)
TOTAL	36	58	6	39

20.3.2.2 Répartition par métier au 31 décembre 2020

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total
Provisions non courantes :							
• indemnités de fin de carrière	215	17	220	53	93	19	617
• pensions	79		125			1	205
Provisions reconnues au passif du bilan	294	17	345	53	93	20	822
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	(3)		(11)				(14)
TOTAL	291	17	334	53	93	20	808

20.3.2.3 Répartition par zone géographique au 31 décembre 2020

	France et DOM	Union européenne	Autres pays européens ^a	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Moyen-Orient	Total
Provisions non courantes :								
• indemnités de fin de carrière	607	1		6	2	1		617
• pensions	3	77	114		11			205
Provisions reconnues au passif du bilan	610	78	114	6	13	1		822
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan			(14)					(14)
TOTAL	610	78	100	6	13	1		808

(a) concerne essentiellement la Suisse et le Royaume-Uni

20.3.2.4 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière et des pensions

	2020	2019
Taux d'actualisation indemnités de fin de carrière ^a	0,60 % (iBoxx A10+)	0,92 % (iBoxx A10+)
Taux d'actualisation pensions ^a	0,15 à 6,00 %	0,20 à 6,00 %
Table de survie	INSEE	INSEE
Âge de départ en retraite (selon les métiers) :		
• Cadres	62/65 ans	62/65 ans
• Etams/compagnons	62/65 ans	62/65 ans
IFC et médailles : Augmentation future des salaires ^b	1 à 3,80 %	0,90 à 3,50 %
Pensions : Augmentation future des salaires ^b	0 à 4 %	0 à 4 %

(a) l'analyse de la sensibilité aux taux est présentée en note 20.3.2.5 de l'annexe

(b) taux d'inflation inclus

20.3.2.5 Analyse de la sensibilité de la dette actuarielle sur indemnités de fin de carrière et pensions

L'impact d'une hausse ou d'une baisse complémentaire des taux d'actualisation en France et à l'international sur les engagements est présenté ci-après :

	Hypothèse	Hausse	Baisse
Indemnités de fin de carrière (France)	50 points de base	(40)	45
Pensions (International)	20 points de base	(22)	23

Ces impacts seraient également appréhendés dans l'état consolidé des charges et produits comptabilisés.

20.4 Participation au capital

Stock-options

Le nombre total d'options pouvant effectivement être exercées s'élève à 4 570 043.

Cours de Bourse au 31 décembre 2020 : 33,65 euros

Date d'attribution	Solde au 31/12/2020	Date minimale d'exercice normal	Date minimale d'exercice PEE	Cours de levée (en euros)	Nombre d'options effectivement exerçables
27/03/2014	1 484 871	28/03/2018	28/03/2015	30,32	1 484 871
28/05/2015	2 012 196	29/05/2017	29/05/2016	37,11	
30/05/2016	1 685 672	31/05/2018	31/05/2017	29,00	1 685 672
01/06/2017	2 331 042	02/06/2019	02/06/2018	37,99	
01/06/2018	2 437 750	02/06/2020	02/06/2019	41,57	
31/05/2019	2 799 000	01/06/2021	01/06/2020	32,59	1 399 500
08/10/2020	2 830 000	09/10/2022	09/10/2021	30,53	
TOTAL	15 580 531				4 570 043

Pour être effectivement exerçables, les options doivent remplir deux conditions :

- être juridiquement exerçables au 31 décembre 2020, soit par exercice normal (deux ou quatre ans après la date d'attribution du plan), soit par exercice partiel anticipé dans le cadre du PEE ;

- être économiquement exerçables au 31 décembre 2020 : pour qu'une option soit économiquement exerçable, son prix d'exercice doit être inférieur au cours de clôture au 31 décembre 2020 (dernier cours coté de l'exercice), soit 33,65 euros.

Note 21 Informations sur les parties liées et les avantages des organes d'administration et de direction

21.1 Informations sur les parties liées

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2020	2019	2020	2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Parties liées en amont	5	6					1	
Activités conjointes	142	72	321	208	318	304	418	344
Coentreprises et entités associées	113	77	570	158	256	178	72	70
Autres parties liées	76	41	110	124	81	79	40	42
TOTAL	336	196	1 001	490	655	561	531	456
Échéances								
• Moins d'un an					596	495	531	453
• Un à cinq ans					23	39		3
• Plus de cinq ans					36	27		
dont dépréciation pour créances douteuses (sociétés non consolidées pour l'essentiel)					57	65		

Nature des parties liées :

Les transactions du Groupe avec les parties liées concernent essentiellement :

- Les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction.

- Les opérations commerciales et financières avec les sociétés du groupe Bouygues et les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

Identité des parties liées :

- parties liées en amont : le groupe Bouygues est comptabilisé en mise en équivalence dans les comptes de SCDM (société contrôlée par Martin et Olivier Bouygues) qui réalise des prestations de conseil en stratégie de développement, d'études et analyses portant principalement sur les évolutions stratégiques et le développement du groupe Bouygues, investissements et désinvestissements majeurs, plans pluriannuels.
- activités conjointes : les transactions concernent principalement des sociétés en participation de travaux.
- coentreprises et entités associées : les transactions concernent principalement des sociétés concessionnaires, des sociétés de carrières et Alstom.
La variation des produits par rapport à l'exercice 2019 s'explique principalement par la cession d'actifs à la société SDAIF (Bouygues Telecom) détaillée en note 1.2.1 de l'annexe.
- autres parties liées : les transactions concernent principalement des sociétés non consolidées détenues par le Groupe.

21.2 Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction présents au 31 décembre 2020

Rémunérations directes : elles s'élèvent, au titre de 2020, pour les principaux dirigeants (membres du comité de direction générale du Groupe) à 15 479 286 euros dont 7 571 116 euros de rémunération de base,

7 908 170 euros de rémunération variable liée aux performances réalisées en 2020 y compris la charge provisionnée au titre du dispositif de rémunération long terme. Les rémunérations de l'exercice pour participation aux conseils de Bouygues SA et dans ses filiales s'élèvent à 230 550 euros.

Par ailleurs, les rémunérations allouées aux administrateurs non dirigeants du Groupe au titre de leurs mandats chez Bouygues SA et dans ses filiales s'élèvent à 857 028 euros.

Avantages à court terme : néant.

Avantages postérieurs à l'emploi : les membres du comité de direction générale du Groupe bénéficient de régimes de retraite additive, l'un collectif à droits aléatoires régi par l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale et l'autre à droits acquis régi par l'article L. 137-11-2 du Code de la Sécurité sociale. Ces régimes ont été externalisés auprès d'une compagnie d'assurance. Aucune cotisation n'a été versée au cours de l'exercice 2020. L'écart au 31 décembre 2020 entre la valeur des engagements estimés en fin d'exercice de ces régimes et la valeur des actifs gérés par la compagnie d'assurance a été provisionné à hauteur de 2 428 443 euros.

Avantages à long terme : néant.

Indemnités de fin de carrières et de fin de contrat : sur l'exercice 2020, la provision a été augmentée de 4 065 372 euros pour les membres du comité de direction générale du Groupe.

Plan de stock-options : le nombre de titres attribués (stock-options) le 8 octobre 2020 aux membres du comité de direction générale du Groupe est de 500 000 au prix d'exercice de 30,53 euros. La date minimale d'exercice est le 9 octobre 2022. La charge comptabilisée en 2020 ressort à 125 387 euros.

Note 22 Informations complémentaires sur l'état consolidé des flux de trésorerie et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

22.1 Informations sur les flux de trésorerie des filiales acquises ou cédées

	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Colas	TF1	Bouygues Telecom	Bouygues SA et autres	Total 31/12/2020
Actif non courant	56		(38)	(3)	(743)	450	(278)
Actif courant			(7)		(79)		(86)
Passif non courant			1	1	(10)		(8)
Passif courant			6		78		84
Trésorerie				2	2		4
PRIX D'ACQUISITION NET DE CESSION DES ACTIVITÉS CONSOLIDÉES	56		(38)	0	(752)	450	(284)
Trésorerie des sociétés acquises ou cédées		(1)	1	2	(3)		(1)
Dettes nettes sur activités consolidées					260	(2)	258
FLUX DE TRÉSORERIE NET RESULTANT DE L'ACQUISITION OU SORTIE DES FILIALES	56	(1)	(37)	2	(495)	448	(27)

Les acquisitions et cessions de la période se sont traduites par un décaissement net de 27 millions d'euros et concernent principalement :

- Bouygues Construction pour la cession de droits dans six sociétés détenues par Axione ;
- Colas pour les acquisitions des activités de Granite Contracting LLC aux États-Unis et d'activités en République Tchèque et en Afrique ;

- Bouygues Telecom pour principalement l'acquisition d'EIT (avant prise en compte de l'estimation de compléments de prix qui affecte les dettes financières) et l'encaissement d'une indemnité payée par Digicel ;
- Bouygues SA avec la cession partielle de 4,8 % d'Alstom nets de frais.

22.2 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement tient compte des variations relatives aux provisions courantes comptabilisées au bilan.

	2020	2019
Actif		
Stocks/Programmes/Droits de diffusion	356	117
Avances et acomptes versés sur commandes	33	65
Clients et comptes rattachés	352	(79)
Actifs sur contrats clients	(66)	(149)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	(113)	34
SOUS-TOTAL	562	(12)
Passif		
Fournisseurs et comptes rattachés	(130)	(52)
Passifs sur contrats clients	(18)	(109)
Provisions courantes	135	161
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	(72)	(211)
SOUS-TOTAL	(85)	(211)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ ^a	477	(223)

(a) Actif / Passif : diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Note 23 Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau en charge des contrôles des comptes

consolidés de Bouygues et de ses sociétés consolidées et qui figurent au compte de résultat consolidé de l'exercice 2020 (en milliers d'euros).

	2020				2019			
	Réseau Mazars		Réseau EY		Réseau Mazars		Réseau EY	
	Montant (hors taxes)	%	Montant (hors taxes)	%	Montant (hors taxes)	%	Montant (hors taxes)	%
A - Audit	(9 108)	98 %	(6 394)	90 %	(9 008)	96 %	(6 459)	86 %
• Bouygues SA	(243)		(243)		(243)		(243)	
• Filiales intégrées	(8 865)		(6 151)		(8 765)		(6 216)	
B - Services Autres que la Certification des Comptes	(192)	2 %	(744)	10 %	(392)	4 %	(1 066)	14 %
TOTAL	(9 300)	100 %	(7 138)	100 %	(9 400)	100 %	(7 525)	100 %

Les services autres que la certification des comptes présentés ci-avant sont principalement constitués d'attestations ou de missions de procédures convenues portant sur les données financières, de diligences dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière ou d'acquisitions.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes de Bouygues SA, s'élève à 3 800 milliers d'euros au titre de l'exercice 2020 et 4 094 milliers d'euros au titre de l'exercice 2019 (principalement PwC chez Colas).

Note 24 Liste des principales sociétés du périmètre au 31 décembre 2020

Sociétés	Ville/Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ^a	
		2020	2019	2020	2019
FRANCE					
Sociétés contrôlées					
BTP					
Bouygues Construction SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
Bouygues Bâtiment Ile-de-France SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
Bouygues Bâtiment International SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
Bouygues TP SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
BYTP Régions France SA	Balma	99,97	99,97		
Brézillon SA	Margny-Les-Compiègne	99,32	99,32		
Challenger SNC	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
DTP SAS	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
Linkcity Centre Sud-Ouest (ex Bouygues Bâtiment Centre Sud-Ouest)	Lormont	99,97	99,97		
Bouygues Energies & Services SAS	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
Bouygues E&S FM France	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
Bouygues Bâtiment Sud-Est	Lyon	99,97	99,97		
Bouygues Bâtiment Grand Ouest	Nantes	99,97	99,97		
Bouygues Construction Central Europe	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
Bouygues Bâtiment Nord-Est	Villeneuve d'Ascq	99,97	99,97		
Linkcity IDF	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,96	99,96		
Bouygues Bâtiment IDF PPP SA	Saint-Quentin-en-Yvelines	99,97	99,97		
Linkcity Sud-Est	Lyon	99,97	99,97		
Immobilier					
Bouygues Immobilier SAS	Issy-les-Moulineaux	100,00	100,00		
SCCV Lavoisier	Issy-les-Moulineaux	100,00	100,00		
SLC SA	Lyon	100,00	100,00		
Urbis Réalisations SA	Toulouse	100,00	100,00		
Routes					
Colas SA et ses filiales régionales	Paris	96,87	96,66		
Aximum et ses filiales	Magny-les-Hameaux	96,87	96,66	100,00	100,00
Colas Rail et ses filiales	Courbevoie	96,87	96,66	100,00	100,00
Grands Travaux Océan Indien (GTOI) SA	Le Port (La Réunion)	96,87	96,66	100,00	100,00
Spac et ses filiales	Nanterre	96,87	96,66	100,00	100,00
Médias					
Télévision Française 1 SA	Boulogne-Billancourt	43,70	43,73		
Aufeminin et ses filiales	Paris	43,70	43,73	100,00	100,00
Dujardin et ses filiales	Cestas	43,70	43,73	100,00	100,00
E-TF1	Boulogne-Billancourt	43,70	43,73	100,00	100,00
TF1 Séries Films	Boulogne-Billancourt	43,70	43,73	100,00	100,00
La Chaîne Info	Boulogne-Billancourt	43,70	43,73	100,00	100,00
Newen et ses filiales	Paris	43,70	43,73 ^b	100,00	100,00
TFX	Boulogne-Billancourt	43,70	43,73	100,00	100,00
Télé Monte Carlo	Monaco	43,70	43,73	100,00	100,00
TF1 Droits Audiovisuels	Boulogne-Billancourt	43,70	43,73	100,00	100,00
TF1 Entertainment	Boulogne-Billancourt	43,70	43,73	100,00	100,00
TF1 Publicité	Boulogne-Billancourt	43,70	43,73	100,00	100,00
TF1 Vidéo	Boulogne-Billancourt	43,70	43,73	100,00	100,00

Sociétés	Ville/Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ^a	
		2020	2019	2020	2019
Télécoms					
Bouygues Telecom SA et ses autres filiales	Paris	90,53	90,53		
Euro-Information Telecom (EIT)	Paris	90,53		100,00	
Filiales diverses					
Bouygues Relais SNC	Paris	100,00	100,00		
GIE 32 Hoche	Paris	90,00	90,00		

(a) si le pourcentage de contrôle est différent du pourcentage d'intérêt

(b) intègre l'entrée de De Mensen et de Reel One depuis 2019

Sociétés	Ville/Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ^a	
		2020	2019	2020	2019
Activités conjointes					
BTP					
Evesa	Paris	47,52 ^b	47,49		
Oc'via Construction	Nîmes	73,22 ^c	73,16		
Coentreprises et entités associées					
BTP					
Consortium Stade de France SA	Saint-Denis	33,32	33,32		
Axione	Malakoff	50,98	50,98		
Immobilier					
SAS NDH	Issy-les-Moulineaux	50,00	50,00		
Entités associées					
Télécoms					
Société de Développement pour l'Accès à l'Infrastructure Fibre (SDAIF)	Malakoff	44,36		49,00	
Filiales diverses					
Alstom	Saint-Ouen	7,99	14,67		
INTERNATIONAL					
Sociétés contrôlées					
BTP					
Americaribe LLC	Miami/États-Unis	99,97	99,97		
AW Edwards Pty et ses filiales	NSW Northbrigde/Australie	99,97	99,97		
Bouygues Construction Australia Pty	Sydney/Australie	99,97	99,97		
Bouygues Development Ltd	Londres/Royaume-Uni	99,97	99,97		
Bouygues Thai Ltd	Bangkok/Thaïlande	48,99	48,99		
Bouygues UK Ltd	Londres/Royaume-Uni	99,97	99,97		
Bouygues E&S Intec AG (Alpiq Engineering Services)	Oltten/Suisse	99,97	99,97		
Kraftanlagen München GmbH (Alpiq Engineering Services)	Munich/Allemagne	99,97	99,97		
Bymaro	Casablanca/Maroc	99,96	99,96		
Dragages et TP (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong/Chine	99,97	99,97		
BYME Engineering (Hong-Kong)	Hong-Kong/Chine	89,97	89,97		
DTP Singapore Pte Ltd	Singapour	99,97	99,97		
Bouygues E&S Contracting UK	Holytown/Écosse	99,97	99,97		
Bouygues E&S FM UK	Londres/Royaume-Uni	99,97	99,97		
Karmar SA	Varsovie/Pologne	99,97	99,97		
Bouygues E&S Schweiz	Zurich/Suisse	99,97	99,97		
Losinger Marazzi AG	Berne/Suisse	99,97	99,97		
Losinger Holding AG	Lucerne/Suisse	99,97	99,97		
Plan Group Inc. et ses filiales	Vaughan/Canada	99,97	99,97		
VCES Holding SRO et ses filiales	Prague/République tchèque	99,97	99,97		
VSL International Ltd	Berne/Suisse	99,97	99,97		

Sociétés	Ville/Pays	% d'intérêt		% contrôle direct et indirect ^a	
		2020	2019	2020	2019
Immobilier					
Bouygues Immobilier Polska Sarl	Varsovie/Pologne	100,00	100,00		
Routes					
Colas Australia Group et ses filiales	Sydney/Australie	96,87	96,66	100,00	100,00
Colas Belgium et ses filiales	Bruxelles/Belgique	96,87	96,66	100,00	100,00
Colas Canada Inc. et ses filiales	Toronto Ontario/Canada	96,87	96,66	100,00	100,00
Colas Cz	Prague/République tchèque	96,00	95,79	99,10	99,10
Colas Danmark A/S et ses filiales	Glostrup/Danemark	96,87	96,66	100,00	100,00
Colas Hungaria et ses filiales	Budapest /Hongrie	96,87	96,66	100,00	100,00
Colas Inc. et ses filiales	Morristown New Jersey/États-Unis	96,87	96,66	100,00	100,00
Colas Ltd et ses filiales	Rowfant Crawley/Royaume-Uni	96,87	96,66	100,00	100,00
Colas du Maroc et ses filiales	Casablanca/Maroc	96,87	96,66	100,00	100,00
Colas Suisse Holding SA et ses filiales	Lausanne/Suisse	96,11	95,91	99,22	99,22
Colas Slovakia	Kosice/Slovaquie	96,87	96,66	100,00	100,00
Filiales diverses					
Challenger Réassurance	Luxembourg	99,99	99,99		
Uniservice	Genève/Suisse	99,99	99,99		
Coentreprises et entités associées					
BTP					
Bina Fincom	Zagreb/Croatie	50,68	50,68		
Routes					
Gamma Materials	Beau Bassin/Île Maurice	48,44	48,33	50,00	50,00
Mak Mecsek zrt	Budapest /Hongrie	29,06	29,00	30,00	30,00
Tipco Asphalt	Bangkok/Thaïlande	30,13	30,06	31,10	31,10

(a) si le pourcentage de contrôle est différent du pourcentage d'intérêt

(b) 32,99 % Bouygues Construction, 14,50 % Colas

(c) 49,00 % Bouygues Construction, 24,16 % Colas Rail

Conformément à la recommandation ANC n° 2016-01 du 2 décembre 2016, une liste exhaustive du périmètre est disponible auprès de Karine Adam Gruson, directrice des Relations investisseurs Groupe.